



Le Quotidien

Edition Nationale d'Information

D'ORAN

EDUCATION

Du nouveau pour la correction du Bac

Lire l'article de
El-Houari Dilmi page 2

Ph. Rachid K.



CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Alger répond aux allégations marocaines

P. 2

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Aoun dénonce la «mafia du médicament»

Lire l'article de A. Z. page 3



LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR Près de 900 projets d'investissement entrés en production

P. 4



OPINION

«La transparence en tant que facteur de lutte contre la corruption dans les marchés publics : portée et limites» P. 5
Par Boutaleb Kouider

DÉBAT

La galère des petits vieux de la chaîne pour le lait reconstitué et subventionné P. 6
Par Chabane Mahmoud

Intégration de plus de 554.000 travailleurs

P. 2

Education

Du nouveau pour la correction du Bac

Le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belaabed a affirmé, jeudi, que la correction des copies d'exams du baccalauréat «était soumise à une évaluation moderne et une nouvelle approche en vigueur dans les meilleurs systèmes éducatifs du monde».



El-Houari Dilmi

ors d'une plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, le ministre a précisé en réponse à une question sur l'évaluation de certaines matières à l'examen du baccalauréat, que la correction des copies «se fait de manière objective de façon à ce que le droit de tout candidat soit garanti». Cette évaluation, selon Belaabed, «n'est nullement soumise à des émotions mais plutôt à des critères définis», ajoutant qu'«il est très possible pour l'élève d'obtenir une note de 20/20 à l'examen des matières scientifiques et mathématiques, voire même certaines matières littéraires». Abdelhakim Belaabed a également fait état de l'adoption d'une nouvelle approche en matière de préparation des sujets d'exams scolaires nationaux, notamment du baccalauréat, selon les guides de préparation des exams, prenant en compte les critères d'évaluation pédagogique et psychologique à même d'inciter l'élève.

«Cette évaluation repose également sur la correction type et le barème de notation qui n'accorde pas la priorité à l'évaluation individuelle ou aux erreurs courantes compte tenu de la faible note obtenue dans certaines matières, particulièrement les matières littéraires», a expliqué le ministre. Belaabed a également rappelé que plusieurs élèves «ont été privés l'an dernier

de notes qu'ils méritaient en raison de certaines matières», donnant pour exemple les moyennes élevées obtenues par les élèves des classes scientifiques, au moment où d'autres élèves excellents des classes littéraires n'obtiennent pas de bonnes moyennes en raison de certaines matières dans lesquelles il est difficile d'accorder une note élevée quel que soit le niveau de l'élève.

Le ministre de l'Education nationale a cité, à cet égard, les résultats de l'examen du baccalauréat, session 2022, qui ont fait ressortir que les élèves ayant obtenu des notes excellentes représentent un taux faible comparativement au nombre total des élèves qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 19/20 (20 candidats admis, soit 0,007%). Pour le ministre, le secteur de l'Education nationale «déploie des efforts colossaux en vue d'augmenter le taux d'élèves excellents compte tenu des moyens matériels, financiers et humains mobilisés par l'Etat en vue de développer le système éducatif et améliorer la performance des encadrants et des enseignants». Concernant la crédibilité du diplôme de baccalauréat, Belaabed a expliqué que celle-ci est établie par le niveau des diplômés comparativement à l'approche internationale, relevant que les élèves de l'école algérienne «ont démontré leur mérite lors des concours internationaux à l'instar des olympiades de mathématiques».

Lors d'une plénière au Conseil de

Conseil des droits de l'Homme Alger répond aux allégations marocaines

Le représentant permanent de l'Algérie au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, Lazhar Soualem, a rappelé à l'ordre mercredi à Genève, la délégation marocaine concernant une nouvelle "propagande de souk" menée contre l'Algérie, dénonçant sa "théâtralisation coutumière" de présenter une version débridée de la question de décolonisation du Sahara occidental.

Dans un droit de réponse aux propos de la délégation marocaine lors de la 52e session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, M. Soualem a affirmé que «la propagande de souk dont nous avons écouté quelques extraits de meure classique», précisant que le «royaume n'a de cesse de se perfectionner en ce domaine et se lézarde mois après mois, semaine après semaine, avec les fracassantes révélations que rapporte la presse internationale à ce sujet».

En outre, le diplomate algérien a indiqué que le représentant du Maroc «avec la théâtralisation qui lui est coutumière, a tenté de présenter une version débridée d'une question de décolonisation, allant jusqu'à chercher à légitimer devant notre Conseil une certaine concep-

tion du droit international en invoquant l'existence d'une coalition internationale qui ferait corps avec lui, l'agresseur occupant, pour violer le droit et la légalité internationale».

L'ambassadeur affirme que «ce tour de passe-passe auquel excellente les représentants du royaume visent à éloigner toute évocation et toute référence à la question d'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination».

Une référence, dit-il, à laquelle le Maroc et les autorités marocaines «sont allergiques quand ils sont interpellés au sujet d'une décolonisation inachevée sur le continent africain et contre laquelle ils mobilisent d'inépuisables ressources».

Aussi, le représentant de l'Algérie a dénoncé dans sa déclaration «la politique systématique de corruption qui n'a épargné aucune institution internationale et qui vient d'être mise à jour au niveau du Parlement européen», précisant que «de véreux membres coopèrent depuis 25 ans contre des millions d'euros, par leur silence complice et criminel» face aux violations des droits de l'Homme au Maroc et «imposent un black-out sur les exactions commises par les forces d'oc-

cupation marocaines au Sahara occidental ainsi que la spoliation des ressources naturelles de ce territoire, contre l'avis de la Cour de justice européenne».

Il a, dans ce sens, rappelé l'usage attesté par le Makhzen du logiciel espion Pegasus qui a infecté «aussi bien ses partenaires européens qui se reconnaissent, que ses alliés ici à Genève».

Enfin, l'ambassadeur algérien a fustigé les pratiques du régime du Makhzen contre tout opposant, en menant des «attaques coordonnées depuis plusieurs endroits du monde contre des défenseurs des droits de l'Homme marocains et étrangers, journalistes, hommes politiques, leaders syndicaux et Etats, y compris l'Algérie et en falsifiant les données et points de vue afin de discréditer toute forme d'opposition».

«Lorsqu'on a ce pitoyable record, où la corruption est l'ADN et le pilier de la gouvernance, une culture du déni et une politique de la contrefaçon, on n'est ni digne ni légitime de siéger au Conseil et encore moins de se prévaloir d'un quelconque crédit démocratique», a conclu le représentant permanent de l'Algérie au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

La crise céréalière revient au-devant de la scène internationale quelques jours avant l'expiration de l'accord céréalier. Avant le 18 mars prochain, date d'expiration de l'accord en question, les parties concernées, russes et responsables onusiens, devraient reprendre langue à Genève pour sa prorogation. Pour le moment, aucune confirmation de l'entame de discussions entre les deux parties. Et Moscou fait planer l'incertitude quant à la reconduction de l'accord, faisant valoir son désaccord sur son exécution, notamment des interrogations sur la destination de la majeure partie des cargaisons céréaliers. A ce propos, la Russie désapprouve le fait que les pays dans le besoin n'aient reçu que 3% du blé débloqué. Où sont donc passés 97 % du blé débloqué dans le cadre de cet accord conclu en juillet 2022 et prolongé quatre mois plus tard ? Entre l'ONU et la Russie, le désaccord est très profond à propos des ces chiffres. L'Onu affirme que «44% du blé a été livré aux pays à faibles et moyens revenus et 64% de l'ensemble des céréales à des économies émergentes», mais les données fournies par la Russie sont totalement différentes. Un communiqué de la diplomatie russe, rendu public le 21 janvier dernier, soutient dans ce sens que «les pays à revenu élevé (l'UE, le Royaume-Uni) ont reçu 8,6 millions de tonnes de marchandises (47%), les pays à revenus supérieurs à la moyenne (la Chine, la Jordanie, la Malaisie, etc.) 6,1 millions de

tonnes (33%). Les pays à revenus inférieurs à la moyenne (le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan) 2,9 millions de tonnes (16%). Quant aux pays dans le besoin (la Somalie, l'Ethiopie, le Yémen, le Soudan, l'Afghanistan et Djibouti), seuls 3% y ont été expédiés.

En premier lieu, donc, l'ONU et la Russie auront à se mettre d'accord sur les destinations des cargaisons de blé avant de parler de prorogation du délai de l'accord céréalier. Chose très improbable. Mais, on pourrait aboutir à une reformulation de l'accord avec des précisions sur les destinations des cargaisons de blé selon une traçabilité infaillible. Parce que, en toute logique, la Russie n'accepterait jamais que des pays qui participent activement aux sanctions ciblant son économie soient les premiers bénéficiaires de l'accord en question, qu'elle aura signé en leur faveur sous un autre titre, celui de ne pas affamer les pays pauvres, africains notamment. En sus, la Russie se plaint du non-respect du mémorandum signé par les deux parties (Russie-ONU) concernant les engrangements russes, qui devaient échapper aux sanctions antirusses, alors que des milliers de tonnes restent bloquées dans les ports européens, selon Moscou.

En clair, la Russie ne dit pas non à la prorogation de l'accord céréalier, mais elle met des conditions pour garantir son exécution à la lettre. A l'ONU de faire un pas dans le sens de rassurer Moscou.

Intégration de plus de 554.000 travailleurs

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Youcef Cherfa a annoncé, jeudi à Alger, l'intégration au 31 janvier dernier, de plus de 554.000 diplômés bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et à l'insertion sociale (DAIS), dans des postes d'emploi. Lors d'une plénière au Conseil de

la nation consacrée aux questions orales à plusieurs membres du gouvernement, M. Cherfa a précisé en réponse à une question sur la prise en charge des bénéficiaires du DAIP et du DAIS, que «554.398 des 592.859 bénéficiaires de ces deux dispositifs ont été intégrés au 31 janvier 2023». Le ministre a indiqué que cette opération a été effectuée

conformément "au décret exécutif 19-336 du 8 décembre 2019 portant intégration des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des diplômés et sur décision du président de la République de donner l'opportunité aux bénéficiaires de ces dispositifs d'obtenir des postes d'emploi permanents".

Industrie pharmaceutique Aoun dénonce la «mafia du médicament»



A. Z.

Malgré la bonne annonce relative au lancement de la production d'insuline en flacon à Constantine à compter du 19 mars, le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ali Aoun, a confirmé que le gouvernement mène une guerre contre la mafia du médicament. Il a mis en garde les cadres du groupe Saïdal contre le non-respect des orientations qu'ils donnent depuis six mois, qui a des effets préjudiciables à la rentabilité de l'entreprise, qui n'a pas atteint ses objectifs. Et que, dans ce contexte, certaines têtes vont tomber dès le début de la semaine prochaine.

Selon un communiqué rendu public par le ministère, M. Ali Aoun a annoncé, jeudi, à Cherchell (Tipasa) le lancement de l'opération de production d'insuline en flacon par l'unité de Saïdal à Constantine à compter du 19 mars courant. L'annonce a été faite lors d'une conférence de presse animée par M. Aoun à l'issue de sa visite à l'unité de production du groupe Saïdal à Cherchell.

Lors de l'inspection de cette unité, le ministre a exprimé sa «déception face à ce qu'il a découvert à l'unité de Saïdal à Cherchell», dénonçant «la mauvaise gestion et le manque d'exploitation des équipements de production en fabriquant seulement deux catégories thérapeutiques». M. Aoun a exprimé également ses regrets «quant à la dépendance financière de cette unité au groupe à travers l'absence de bénéfices», dénonçant à nouveau «la mauvaise gestion de l'administration à haut niveau». Il a affirmé qu'il «prendra ses responsabilités en sa qualité de premier responsable du secteur».

En vue d'améliorer la performance et la gestion du groupe, il a instruit la présidente-directrice générale de Saïdal, Fatoum Akacem, d'«appliquer les contrats d'efficacité et de se passer des mauvais directeurs». Tout en dénonçant «le non-respect par Saïdal des instructions du ministère qui somment tous les opérateurs à présenter un rapport hebdomadaire sur l'état de leurs stocks et le seuil de production sur la plateforme numérique dédiée

à cet effet en vue de garantir la traçabilité et une meilleure maîtrise de la disponibilité des médicaments», M. Aoun a affirmé que Saïdal ne bénéficiera plus de traitement privilégié ni particulier. «Les mesures seront appliquées avec fermeté étant donné que le groupe bénéficie de fonds publics», a-t-il déclaré.

La première étape de la visite du ministre était l'entreprise Nova-pharm spécialisée dans l'importation, la production et la distribution des médicaments, où il a donné des instructions pour une meilleure exploitation des équipements de production et l'augmentation des capacités de production, appelant à «se lancer dans la production des bandelettes d'auto-surveillance glycémique, avant la fin juin compte tenu des besoins du marché en ces fournitures médicales».

Il a également appelé les responsables du laboratoire Marc à investir en Algérie à travers la construction de sa propre unité, soulignant que «l'Algérie est un partenaire et non pas seulement un marché».

La deuxième étape de sa visite était à l'unité de production «King Diagnostics» spécialisée dans la fabrication et le montage local des tests d'autodiagnostic rapide. M. Aoun a appelé les responsables de cette unité à accélérer la production des appareils de dépistage de drogues et d'alcool qui peuvent être utilisés dans les services des urgences à l'hôpital, mais aussi au niveau des points de contrôle des corps de sécurité. Le ministre a exprimé également la détermination du gouvernement dans la lutte contre la mafia du médicament, dont celle désignée de «cabas», à travers lequel des médicaments périmés sont commercialisés, depuis 2017. Soulignant la nécessité de continuer à renforcer la capacité de production locale de médicaments pour couvrir les besoins du marché national, il révèlera qu'il existe des gangs qui sortent des médicaments d'Algérie à l'étranger et achètent avec leurs revenus des pilules de Prégabaline (psychotropes). Une saignée qui coûte à l'Algérie 250 millions d'euros par an, en plus des compléments alimentaires qui coûtent au Trésor public 500 millions d'euros par an.

Raïna Raïkoum

Belkacem Ahcène-Djaballah

J'ai la nette impression que l'«année du lapin» (fêtée assez loin, il est vrai au Vietnam) ne nous réussit guère. On a eu, d'abord, et au départ, une information bien mal fagotée, diffusée par une association de défense des consommateurs qui a transformé du lapin en chat, ce qui a fortement perturbé les consommateurs nationaux. Déjà assez traumatisés, par le passé, avec toutes les histoires de carcasses d'ânes découvertes ça et là. On a eu, ensuite, une décision d'une Administration, «interdisant» la commercialisation de tout ce qui reflétait des contenus couleur «arc-en-ciel». On a eu, il y a peu après, une enseignante qui a «coupé» les cheveux jugés trop longs de quatre de ses petits élèves, puis une «instruction» venant, nous dit-on, d'une Direction régionale de l'Education nationale demandant à toutes les écoles sous sa juridiction de fouiller les cartables des élèves et de «razzier» tous les chocolats et autres produits dérivés destinés certainement à fêter, je crois comprendre, la... Saint-Valentin. Et, enfin, tout récemment, il a été demandé par une autre Administration d'interdire la diffusion de chansons considérées comme «obscènes» lors des «manifestations culturelles officielles». Dans la directive émise à l'attention de tous les responsables du secteur, on exhorte les organisateurs à banir la programmation et la diffusion de chansons dont les paroles sont «contraires aux bonnes mœurs» et qui représentent un «outrage public à la pudeur». Ce ne sont là que quelques faits relevant, à mon sens, plus d'une surenchère activiste que d'activités raisonnées relevant de comportements psycho-politiciens totalement décalés et en retard d'une ou de plusieurs (r-) évolutions. A noter que ce n'est pas nouveau : par le passé, on avait vu une ministre ordonner le voilage de sculptures de «nu(e)s» jugées impudiques et la statue de Aïn Fouara (Sétif) a été

violentée moult fois. Décalés, disais-je, par rapport à la société algérienne réelle, celle qui avance. On ne s'en aperçoit pas trop du haut de nos positions de pouvoir; une société, soit pour les adultes et les plus âgés, bien trop occupée à régler ses multiples problèmes quotidiens (travail, logement, approvisionnement, transport), soit pour les plus jeunes, totalement plongée dans les Nouvelles technologies de la communication et à la recherche, entre autres, d'emploi, d'évasion et de loisirs. Il est sûr que bien des dérives, déviances et autres «mauvais» et «vulgaires» comportements sociaux existent rendant souvent la tâche difficile et éreintante à nos services de sécurité, entre autres, dans l'application aussi stricte que possible des textes et lois déjà existants.

Il est tout aussi évident -en tout cas pour moi- que la lutte à ce niveau, même si elle doit être améliorée, est pour l'instant assez suffisante. De ce fait, aller jusqu'à suggérer d'autres contrôles sociétaux (pourquoi pas, à ce rythme, en parallèle, une «police des mœurs»?), sous couvert de «sécurité sociale» (à noter que lors d'une récente journée d'études organisée à l'APN, on a appelé à la création d'une commission d'experts chargée d'élaborer un rapport annuel périodique sur le thème en Algérie et à l'institution d'une «Journée nationale de la sécurité sociale». Attention aux glissements insidieux ! Cela ne peut que profiter aux «règlements de compte» et nuire à l'équilibre et au développement normal et sans contraintes de notre société qui a «d'autres chats à fouetter». Ceci dit, rien n'empêche de demander -tout en lui fourniissant les moyens et en lui laissant la liberté de faire- à la recherche sociologique universitaire de se pencher sur les problèmes. Tous les problèmes ! Avec leurs effets mais aussi et surtout leurs causes. Et de proposer des solutions acceptables par tous. L'action politique viendrait ensuite.

Le DG de l'Institut Pasteur Un nouveau calendrier vaccinal annoncé

R. N.

Pour le Pr Fawzi Derrar, Directeur général de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), l'impact de la vaccination sur les systèmes de santé et sur les réductions de la mortalité dans le monde et sur l'accroissement démographique est énorme. A propos de la vaccination en Algérie, Derrar, intervenant jeudi sur les ondes de la Radio nationale Chaîne 3, rappelle qu'elle est «passée par de nombreux stades» depuis son avènement dans le pays, annonçant également l'entrée «d'un nouveau calendrier vaccinal» qui sera mis en œuvre «à partir de mai ou juin 2023» et qui «permettra d'alléger les visites au secteur sanitaire et d'avoir moins d'injections».

Ce nouveau calendrier est «un grand acquis pour le système de vaccination en Algérie» que le Dr Derrar considère comme «apothéose» d'une démarche qui a commencé en 1962. «Le changement majeur dans ce nouveau calendrier vaccinal, c'est l'introduction du vaccin hexavalent et donc moins d'injections à faire et par conséquent moins de visites des enfants dans les structures de san-

té, ce qui va vraiment alléger ce système et rendre plus flexible ce calendrier de vaccination», précise encore l'intervenant. Il ajoute que l'impact de ce vaccin «est dans la pratique». «Au lieu de six vaccins, il y aura un seul», poursuit-il. «Nous sommes, en fait, en train de se mettre à niveau de ce qui se passe dans les centres de vaccination à l'international. Ceci aura un impact direct sur la couverture vaccinale. Parce qu'avec moins de visites pour les vaccinations, on aura plus de chances d'assurer une couverture vaccinale. C'est-à-dire qu'on va éviter que des visites se perdent en cours de route, comme dans le cas de plusieurs vaccins». Interrogé sur la politique de prévention adoptée par l'Algérie pendant la période de Covid-19, l'intervenant constate que «fin 2021, début 2022, on voit l'impact de la vaccination sur les hospitalisations et sur la réduction de la mortalité». Ajoutant : «Je pense que la courbe des hospitalisations/décès n'aurait jamais été la même s'il n'y aurait pas eu de vaccins en temps record». Sur la réticence affichée par certains Algériens à la vaccination, le DG de l'IPA considère que

«c'est une insulte à la communauté scientifique qui a dédié tous ses travaux pour que les gens vivent en toute sécurité sanitaire». «Cette vaccination n'a jamais mis en danger. On le voit avec la réduction de la mortalité, la réduction de l'impact sur les hospitalisations, et on l'a vu aussi concernant le Covid-19, les études montrent combien de vies ont été sauvees grâce à la vaccination.

Cela est d'autant prévisible pour les années à venir, avec les pandémies qui vont arriver. Vous n'avez pas de choix que celui de la vaccination, parce que toutes les autres modalités thérapeutiques vous ne pouvez les administrer que lorsqu'on vous êtes malade», explique M. Derrar. Selon lui, la vaccination «permet de juguler la maladie, et dans certains programmes, elle permet de l'éradiquer, par exemple la rougeole, il y a un objectif d'éradication. Mais attention à l'agent de la maladie qui reste toujours là et dont il faut annuler l'effet en ciblant par la vaccination. Et dès que les taux de vaccination diminuent, l'incidence de cet agent responsable de la maladie augmente».

Exercice syndical Le projet de loi devant le Sénat

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Youcef Chorfa, a exposé jeudi devant la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle du Sénat, le projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical, déjà adopté par l'Assemblée populaire nationale.

M. Aziza

Le représentant du gouvernement a indiqué que le texte de loi est venu définir la notion d'exercice du droit syndical en établissant des principes qui sont à la base pour assurer l'indépendance et la neutralité des syndicats. Et ce, précise-t-il, «loin de toutes tensions politiques et partisanes, et en ne mélangeant pas la pratique syndicale avec la pratique politique».

Le but étant d'organiser la scène syndicale en accompagnant la mise en place d'organisations syndicales fortes. Pour convaincre, le ministre a précisé que ce texte « mettra fin à l'itinérance syndicale en établissant le principe de l'égalité entre tous les syndicats sans discrimination». Le ministre du Travail a affirmé devant les membres de la commission du Conseil de la Nation que le texte vise également à intégrer certaines dispositions de la Constitution qui prévoient de garantir le droit syndical et de consacrer la liberté de l'exercer dans le respect de la loi. Soulignant, par ailleurs, que le texte s'appuie sur les normes internationales relatives à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical.

Les membres de la commission de la santé ont eu l'occasion de poser leurs questions et

d'exprimer leurs préoccupations quant au texte de la loi. Notant son importance et soulignant qu'elle suivait les grandes lignes fixées par le président de la République pour initier des réformes sociales profondes, en particulier dans le domaine des relations de travail. C'est d'ailleurs ce qui a été précisé, à travers un communiqué rendu public, par la cellule de communication du Sénat, parvenu à notre rédaction.

En précisant dans le même contexte que le gouvernement est tenu de répondre aux questions et préoccupations des membres du comité par des éclaircissements et des explications supplémentaires. En mentionnant, à travers le communiqué, que la commission prépare son rapport préliminaire sur ce projet de loi qui sera présenté en séance plénière qui sera tenue ultérieurement par le Conseil pour présenter et discuter le texte.

Les syndicats autonomes de la fonction publique continuent pour leur part à exprimer leur refus par rapport à certains amendements contenus dans le projet de loi. Et de regretter le fait que leurs propositions et leurs amendements n'ont pas été pris en compte, selon le président de l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (UNPEF), Sadek Dziri. Si les syndicats autonomes sont invités par les membres

de la commission du Sénat, dit-il, «on se rendra au Conseil de la Nation pour expliquer davantage aux sénateurs les raisons de notre refus de certains amendements qui ne facilitent guère l'exercice syndical».

Contacté par nos soins, le responsable de l'information et de la communication au Syndicat national des travailleurs algériens (SNTE), Djahid Hireche, a pour sa part dénoncé ce qu'il appelle «un passage en force du projet de loi» en regrettant le fait que sur 56 amendements suggérés concernant le projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical, seules 4 propositions des syndicalistes ont été retenues. Il s'agit, selon la même source, d'amendements qui ne changeront pas grand-chose sur l'exercice syndical, notamment sur le terrain.

«S'il le faut, on redémarrera à zéro, pour baliser le terrain aux générations futures», nous dit M. Hireche en précisant «que le militantisme n'est pas un terrain sans obstacle, on continuera à militer dans le but de défendre et de préserver les intérêts des travailleurs».

Sadek Dziri a affirmé que les syndicats autonomes de la fonction publique vont se réunir au cours de la semaine pour se concerter sur les actions à entreprendre dans les jours à venir.

Le ministre de l'Intérieur Près de 900 projets d'investissement entrés en production

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, Brahim Merad, a révélé jeudi à Ouled Djellal que près de 900 projets d'investissement sont entrés en phase de production en une seule année à travers le pays.

Lors de l'inspection de l'activité d'un abattoir privé dans la commune de Doucen (20 km au Nord du chef-lieu de wilaya), le ministre a souligné que la politique du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relative au traitement de toutes les entraves bloquant des années durant les projets d'investissement dans les petites, moyennes et grandes entreprises, a "permis, dans un court délai, à ce nombre de projets d'entrer en activité et de générer plus de 250.000 emplois".

M. Merad a relevé qu'une des grandes li-

gnes de cette nouvelle politique consiste en ce domaine à rassurer les investisseurs pour générer de la richesse et favoriser la dynamique économique.

Répondant aux préoccupations d'un investisseur dans une unité de production de lait dans la même commune relatives à l'augmentation des capacités de production de ce produit, le ministre a rappelé que le gouvernement avait pris la décision d'augmenter l'approvisionnement en lait pour répondre à la demande nationale, précisant que cette unité qui est la seule laiterie de la wilaya, sera approvisionnée en poudre de lait.

Par ailleurs, Merad a affirmé que l'objectif de la création des nouvelles wilayas était la prise en charge des préoccupations du citoyen". Au cours d'une rencontre avec les représentants de la société civile à l'INSFP

d'Ouled Djellal, le ministre a indiqué qu'"outre la prise en charge des préoccupations des citoyens, il s'agit d'œuvrer pour le développement des infrastructures de base et de soutenir l'investissement dans ces nouvelles wilayas en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants".

Dans ce contexte, le ministre a affirmé que "l'Etat encourage les porteurs d'idées innovatrices génératrices de richesse par l'exploitation des moyens et mesures incitatives offertes pour relancer l'économie locale et par ricochet le développement économique national". M. Merad a invité à l'occasion la société civile de la wilaya à faire montre de vigilance face "aux tentatives visant à porter atteinte à la sécurité de l'Etat, tout en appelant à fortifier le pays afin d'instaurer une base solide pour l'Algérie nouvelle".

Industrie

La relance de l'activité des entreprises défaillantes se poursuit

Le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar a affirmé, jeudi à Alger, que le Gouvernement continuait à relancer l'activité des entreprises défaillantes et à lever les obstacles afin de booster l'économie nationale.

Le ministre s'exprimait lors d'une plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, présidée par le vice-président du Conseil, Abdennacer Hamoud, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar et de membres du gouvernement.

Il a cité, dans ce cadre, le cas de la société africaine du verre (AFRICAVER), relevant du Holding Algeria Chemical Specialities (ACS) qui a bénéficié d'un plan d'urgence pour la relance de son activité eu égard à la demande croissante sur cette matière, notamment à la lumière de la dynamique dense que connaît le secteur industriel en Algérie.

En réponse à une question du sénateur Fouad Seboua (du parti du FLN) quant à la possibilité de dépêcher une commission d'enquête pour s'enquérir de la situation de la société Africaver, le ministre a expliqué que la réhabilitation de cette entreprise «est plus qu'une nécessité à l'heure actuelle».

De surcroît, le four de production de verre imprimé et de silicate de sodium a été remis en marche afin d'atteindre une capacité de production d'environ 70 tonnes/jour (de verre imprimé) et 27 tonnes/jour (de silicate de sodium), a relevé le ministre, faisant savoir que l'opération de production du verre pour les véhicules et les appareils électroménagers était au stade «des essais de phase finale» avant l'entrée en exploitation prévue «à la fin du mois en cours».

M. Zeghdar a rappelé, par ailleurs, que l'Africaver avait bénéficié de plusieurs plans visant essentiellement à assainir sa situation financière, soulignant l'engagement du gouvernement à relancer ce genre d'entreprises qui ont connu plusieurs difficultés, liées notamment à la hausse des coûts de production et aux échéances des crédits.

Répondant à la question du sénateur Abdellakher Ali (FLN) concernant les nouvelles mesures appliquées aux agriculteurs dans la nouvelle loi sur l'investissement, le ministre a affirmé que cette loi accordait de nombreuses facilitations et incitations visant à augmenter les taux de production dans plusieurs secteurs, notamment vitaux.

L'objectif recherché étant de «développer les activités à valeur ajoutée», ce qui est à même d'inciter les investisseurs à créer des entreprises, des sociétés et des postes d'emploi supplémentaires dans plusieurs secteurs, dont l'agriculture, a-t-il ajouté.

La nouvelle loi sur l'investissement vise essentiellement à «développer les secteurs prioritaires, dont les activités agricoles, en vue de soutenir et améliorer leur compétitivité et la structure de l'économie nationale», a affirmé M. Zeghdar. Le ministre a également répondu à la question du sénateur Abdellakher Djadi (FLN) au sujet des mesures devant être prises au profit des investisseurs dans la production du lait et les minoteries, en vue de leur permettre de bénéficier de la poudre de lait et du blé dur et tendre. Il a relevé, à ce sujet, que son département ministériel «n'accorde pas les autorisations d'approvisionnement des matières premières, comme la poudre de lait et le blé», lesquelles relèvent du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, soulignant «la nécessité d'investir dans le domaine agricole et d'accélérer la concrétisation de la sécurité alimentaire compte tenu des atouts du pays».

Chanegriha reçoit le Chef d'Etat-Major Général de l'Armée du Gouvernement libyen d'Unité nationale

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, a reçu, jeudi au siège de l'Etat-Major de l'ANP, le Général d'Armée Mohamed Ali El-Haddad, Chef d'Etat-Major Général de l'Armée du Gouvernement libyen d'Unité nationale, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

La cérémonie d'accueil a été entamée par le salut du drapeau national, suivi du salut militaire présenté à l'hôte par une formation militaire représentant les différentes Forces de l'ANP.

Le Secrétaire Général du MDN, les Commandants de Forces, le Commandant de la Gendarmerie nationale, les Chefs de Départements et des Directeurs centraux de l'Etat-Major de l'ANP et du ministère, ainsi que les membres de la délégation libyenne, ont pris part à cette rencontre, précise la même source.

A cette occasion, le Général d'Armée Saïd Chanegriha a prononcé une allocution à l'entame de laquelle il a souhaité la bienvenue à la délégation hôte avant de mettre l'accent sur l'importance que revêt cette rencontre qui constitue une opportunité pour échanger les points de vue sur l'évolution de la situation dans la région et s'enquérir du développement de la coopération bilatérale.

«L'échange mutuel de visites entre les responsables des deux pays a toujours constitué une opportunité pour échanger les points de vue, s'enquérir de l'état de la coopération entre les deux pays et examiner les voies de son développement et sa consolidation», a indiqué le Général d'Armée.

À ce titre, il a tenu à «saluer les efforts consentis par les deux parties afin de préserver les relations historiques et bilatérales qui unissent nos deux pays, notamment à l'aune de cette conjoncture sensible que traverse notre région».

Il a relevé également que «la profondeur des liens fraternels entre les deux pays impose aux responsables des deux pays à œuvrer ensemble pour la résolution des crises qui portent atteinte à la sécurité de la région et sa stabilité».

«Notre histoire commune et le soutien du peuple libyen à la Révolution de libération algérienne nous imposent, en tant que responsables dans les deux pays, à œuvrer ensemble pour la résolution des crises qui portent atteinte à la sécurité et la stabilité de la région, notamment lorsqu'il s'agit de contribuer à mettre en place les mécanismes politiques, diplomatiques et sécuritaires, en vue d'adhérer aux démarches pacifiques qui s'inscrivent dans l'intérêt des peuples de la région, leur ouvrant la voie au développement et à la prospérité», a-t-il souligné.

«Une vision qui rejoint les principes de la politique extérieure de l'Algérie, en adéquation avec les chartes internationales des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Ligue arabe, basées principalement sur la politique de bon voisinage et axées sur la coopération multidimensionnelle en faveur du développement des peuples, le soutien à leur droit à l'autodétermination, la non-ingérence dans les affaires internes des pays et la résolution pacifique de conflits», a ajouté le Chef d'Etat-Major de l'ANP.

Pour sa part, le Chef d'Etat-Major Général de l'Armée libyenne a exprimé sa satisfaction de visiter l'Algérie et a mis en exergue «la profondeur des liens de fraternité qui lient les deux pays, qui s'est reflétée sur le niveau de coopération militaire entre les armées des deux pays à plus d'un titre».

A l'issue, les deux parties ont échangé des cadeaux symboliques avant que le Général d'Armée Mohamed Ali El-Haddad ne signe le livre d'or de l'Etat-Major de l'ANP, conclut le communiqué.

«La transparence en tant que facteur de lutte contre la corruption dans les marchés publics : portée et limites»

Par Boutaleb Kouider*

La corruption dans les marchés publics est sans doute celle qui focalise le plus l'attention dans la mesure où elle peut causer des dommages considérables à l'économie d'une nation compte tenu du poids économique que représentent ces marchés. On estime leur poids à 15 % du PIB dans les pays de l'OCDE, et plus encore dans nombre de pays non membres, comme c'est le cas, sans doute, en Algérie, ce qui rend ces marchés particulièrement vulnérables à la corruption.

La corruption a non seulement un coût monétaire considérable, mais aussi en emplois détruits, en vies humaines menacées à cause de constructions dangereuses qui ne répondent pas aux normes, (le tremblement de terre qui détruit la ville de Boumerdes en Algérie a révélé les nombreuses malfaçons au plan des structures... qui ont occasionné les effondrements...).

Nombreux sont les projets qui sont mal exécutés (cas des routes et des trottoirs des villes et villages, des nombreuses malfaçons dans les constructions de logements, d'édifices publics, des chantiers qui sont abandonnés ou non exécutés et finalisés dans les normes ...)

La lutte contre la corruption est par conséquent indispensable et prioritaire comme l'a souligné avec force l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Koffi Annan, dans un discours sur la corruption. « La corruption est un fléau qui sape les fondements de toute société civile. Elle porte atteinte à la morale, à la démocratie, à la bonne conduite des affaires publiques et à l'Etat de droit, et absorbe des ressources nécessaires au développement. En outre, elle est un affront pour ceux qui observent fidèlement l'éthique dans leur travail et leurs rapports avec autrui ... La corruption est un mal insidieux qu'il ne faut cesser de combattre... Nous devons extirper ce mal, supprimer cette véritable plaie qui est le signe d'un très grave dysfonctionnement dans la gestion de l'Etat... » La prise de conscience affirmée de l'étendue de ce fléau, du moins formellement à travers les discours, a poussé les pouvoirs publics en Algérie, à réagir pour mettre en place des dispositifs juridiques de lutte contre ce fléau, dont les plus importants sont la promulgation de la loi n° 06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, et la révision du code des marchés publics à plusieurs reprises, dans la dernière en date de 2015 et le projet de révision qui devrait être présenté au début de l'année en cours au parlement. Mais le phénomène apparemment ne cesse de s'amplifier. L'Algérie ne cesse d'enregistrer de très mauvaises notes dans l'indice de perceptions de la corruption (IPC). Dans le classement annuel pour 2021, sur la corruption établie par Transparency International (TI), l'Algérie arrive à la 117^e place, loin derrière ses voisins maghrébins, la Tunisie (70^e) et le Maroc (87^e). Elle était classée, en 2006, à la 84^e position. La corruption s'est incontestablement généralisée en Algérie, elle est devenue systémique. Au-delà de la polémique suscitée par ce classement, et les réactions quelque peu vives des Pouvoirs publics, soucieux notamment de préserver l'image de marque du pays, il n'en demeure pas moins que la corruption mine l'économie algérienne au point où elle fait actuellement, avec le nouveau Président Abdelmadjid Tebboune, l'objet d'une véritable campagne d'assainissement, parallèlement au renforcement des dispositifs judiciaires de répression des fraudes.

Depuis la chute de l'ex Président Abdelaziz Bouteflika (Allah yerhmu) des inculpations, des procès ou des jugements d'administrateurs, d'élus, d'entrepreneurs et autres fournisseurs de l'administration et des entreprises publiques, de nombreuses arrestations de hauts responsables dont de nombreux ministres, walis et même deux ex Premiers ministres, et quasiment toutes ces affaires portent sur les conditions d'attribution des marchés publics. Le domaine des marchés publics occupe, en effet, une place de choix parmi les secteurs d'activités des administrations publiques en raison des multiples intérêts qu'il génère et suscite. Ces intérêts font du domaine le lieu idéal où se développe le phénomène de corruption qui gagne l'appareil de l'Etat.

L'expérience algérienne en matière de mar-

«Les outils et les textes ne valent que ce que valent les hommes chargés de les appliquer».

chés publics tendrait à prouver... qu'un code des marchés publics aussi précis et aussi exhaustif n'empêchera jamais la corruption.

Pour lutter contre la corruption dans les marchés publics, il n'existe certainement pas de recettes, ni en théorie, ni en pratique, chaque pays tente de répondre à cette problématique de lutte contre la corruption dans les marchés publics en respectant d'abord les principes de base (ceux de l'OCDE à titre d'exemple) et principalement le crédo de la transparence, considérée comme le facteur-clé de prévention et de lutte contre la corruption. D'où la nécessité d'explorer le sens, la portée et la pertinence du concept de transparence qui apparaît comme incontournable dans le paradigme contemporain de bonne gouvernance.

Le concept de transparence peut se définir, selon les auteurs en plusieurs axes qui sont, en général liés à un courant spécifique de la notion globale de transparence qui est caractérisée par six dimensions principales : la communication, la publicité, la proximité, l'imputabilité, le contrôle et la responsabilité.

Ces dimensions ne restent, cependant pas, cloisonnées et sont liées entre elles. Elles ont des champs en commun et sont interrelées, de même que les différents courants qui constituent la notion globale de transparence. C'est à partir de ces courants et ces axes qui caractérisent la transparence, que dérivent les fonctions dont les principales qui sont pour l'essentiel : la lutte contre l'arbitraire, la garantie de l'égalité de traitement, la responsabilisation et bien entendu l'information (inclus la notion de communication).

La transparence suppose avant tout, un système d'information performant (notamment grâce à la numérisation des opérations) permettant de lutter contre l'opacité, à travers la publication régulière et en temps opportun de toute l'information (sur des sites web dédiés) sur les marchés publics allant de la publication du plan de passation des marchés (PPM) jusqu'à celle de l'avis d'attribution du marché.

D'un autre côté, la transparence suppose aussi le bannissement de toute entrave à la compétition et l'abandon des pratiques anticoncurrentielles. Concrètement, cela signifie que d'une part, il faille définir complètement et ce, de façon neutre, les besoins à satisfaire des autorités contractantes, et d'autre part, laisser libre cours à la concurrence en évitant autant que possible les pratiques comme le favoritisme ou la prise illégale d'intérêt et en se fondant sur l'objectivité comme critère d'évaluation des offres et d'attribution des marchés.

D'un point de vue spécifique, la mise en concurrence permet d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, conformément aux principes d'économie et d'efficience. Aussi, en appliquant des critères décisionnels objectifs, élimine-t-on dans la mesure du possible, partialité, préjugés et subjectivité dans le processus de passation des marchés publics. Tous ces éléments combinés convergent vers un traitement équitable et non discriminatoire des candidats et garantissent ainsi, un comportement conforme à l'éthique.

En définitive, la transparence est le principe sur lequel le législateur fonde sa politique de lutte contre les malversations dans les marchés publics. Ce principe est connu pour être le socle sur lequel se fonde les autres principes des marchés publics. Il permet donc de vérifier que le choix des autorités contractantes a respecté les principes de liberté et d'égalité entre les candidats, ou, pour prendre un terme adapté à l'organisation d'un choix, l'impartialité de la procédure. En rendant visible la procédure, la transparence permettra de vérifier une composante fondamentale de la notion d'impartialité qui implique l'impossibilité pour l'autorité contractante, d'être à la fois juge et partie. Le principe de transparence consacré dans les codes des marchés publics, s'applique à tous les stades de passation d'un marché public, de l'avis d'appel public à la concurrence à l'avis d'attribution, de la sélection des candidatures à la sélection des offres, de la négociation des candidats jusqu'aux obligations d'informations prévues en fin de procédure. L'avènement de la transparence, a par conséquent pour mission de faire remettre en cause cette conception bu-

reaucratique fermée du fonctionnement administratif et étatique source de corruption.

Mais, désormais, la transparence dans les marchés publics, ne se contente plus seulement d'être un principe découlant de l'égalité concurrence. Elle a également acquis une autre dimension qui entraîne par elle-même, des effets incontestables, témoignant d'un renforcement des procédures de passation à travers l'instauration systématique des mécanismes de contrôle, à savoir le contrôle administratif (il s'agit des contrôles, a priori et a posteriori) et le contrôle juridictionnel.

Cependant, les éléments définitionnels de la transparence tels qu'édicte traduisent une vision confinant à un idéal - type qui fait abstraction des problèmes tangibles de la pratique. Comment parler alors de transparence alors que les organigrammes deviennent, de moins en moins lisibles, que les textes prolifèrent et se complexifient, que les processus décisionnels éclatent dans de multiples directions, intégrant une foule diverses d'acteurs publics, privés, semi-publics... Il est par conséquent nécessaire d'envisager les limites de cette transparence. Car l'expérience montre qu'entre la transparence idéale et la transparence concrète, le fossé est considérable. L'exemple particulier de la politique de l'information est fort approprié pour illustrer cette constatation. Dans beaucoup de pays l'information des agents économiques et au-delà du public est rendue obligatoire par la loi, ce qui peut être interprété comme un acte de transparence, certes, pourtant l'information donnée reste sélectionnée par les instances administratives en charge des marchés publics.

De même, les comportements des fonctionnaires devront évoluer, ce qui ne peut se faire qu'à long terme (il suffit de regarder la Suède où la transparence documentaire est presque totale et est inscrite dans la constitution depuis bien longtemps. Ainsi n'importe qui peut consulter les documents de l'administration suédoise. De part, le choix de cette solution, l'administration est obligée de fournir tout document qui pourrait intéresser quelqu'un. Cela a eu pour conséquence, une augmentation sensible de l'efficacité de l'administration suédoise et un souci supérieur permanent de la qualité des prestations données à ses administrés). Le chemin de la transparence est par conséquent long, très long.

Les principes fondamentaux de l'organisation bureaucratique, générateurs d'opacité ne sont que peu touchés par la transparence. La structure complexe de l'administration réduit l'impact du concept de la transparence, en ce sens qu'il est difficile pour l'agent économique de savoir où il doit demander l'information qu'il désire obtenir.

La transparence n'a pas un rôle absolu, elle doit être complétée par des mesures comme l'incrimination, le contrôle externe et interne, la prévention des conflits d'intérêts, etc. Si la corruption peut se jouer à deux, la lutte contre la corruption exige en revanche une conjugaison de mesures préventives et répressives, où la transparence a un rôle spécifique et limité, car elle n'est jamais absolue et totale. Quelle que soit l'appréciation que l'on peut porter sur la portée de la transparence, il est clair que l'application de celle-ci trouve toujours sa limite. A s'en tenir au texte du code des marchés publics, la signification juridique de la « transparence » se limite à l'information devant être assurée aux agents économiques potentiellement soumissionnaires. Retenir une telle interprétation serait consacré une fiction juridique. Le juriste ne saurait s'accommoder d'une telle myopie en limitant la question de la transparence, à la seule information. La réelle signification de la « transparence » va bien au-delà du respect de l'ensemble des conditions et formes requises pour la passation des marchés publics. Comme on peut le constater la transparence semble, selon les énoncés du code des marchés publics, n'avoir de sens que le respect des conditions de forme. Or le concept de transparence est beaucoup plus large et recouvre beaucoup plus de dimensions. En effet, tout en respectant les conditions de forme et de fonds apparentes, la gestion des marchés publics peut donner lieu à des pratiques douteuses, condamnables et illégales. Au-delà du res-

pect des conditions requises pour la passation des marchés publics, ce qui est en cause c'est le libre jeu de la concurrence, l'égalité des chances entre les soumissionnaires potentiels, la qualité de service, d'étude, de fournitures ou de travaux aux meilleures conditions de prix pour l'entité publique, ce qui se ramène ainsi à la bonne gestion des deniers publics.

Dans la pratique, les acteurs de la corruption savent se montrer respectueux de la loi tout en la vidant de son contenu quand ils ne la foulent pas impunément aux pieds. Les stratégies récurrentes de contournement des mécanismes et actes anticorruption dans la passation des marchés publics (en ce qui concerne les dépenses publiques) se construisent et se déconstruisent autour de cette relation de pouvoir.

La transparence se heurte ainsi à des pratiques obscures qui mettent en évidence, une réalité quelque peu nuancée. En effet, des autorités contractantes tout comme certains soumissionnaires, font souvent preuve d'une grande discréption et de subterfuges pendant le processus de passation, alimentant ainsi la controverse, si bien que l'on se demande si on peut véritablement parler de transparence. De nombreux cas de mauvaises pratiques interviennent à divers stades du processus de passation des marchés publics qui alimentent et explique la corruption. Plusieurs actions interviennent avant le lancement d'un appel d'offres notamment, la définition des besoins et l'élaboration du DAO. Ces étapes offrent de multiples occasions de manipulation. Dans ce contexte, personne ne se hasarde à soumissionner sans connaître à l'avance les données techniques et financières du projet.

Le droit ne vaut, souligne-t-on souvent, pas tant par ce qu'il est, que par son application et son respect. Or, en Algérie comme ailleurs, au-delà même du droit des marchés publics, le droit en général et les réalités et pratiques ayant eu libre cours dans le passé, et hélas présentes encore aujourd'hui, font que la question de la transparence dans les marchés publics demeure un simple discours sans ancrage réel. En effet malgré les progrès contenus dans le dernier code des marchés publics (celui de 2015) par rapport aux anciennes moutures, il n'en reste pas moins que la transparence et la gestion saine des marchés publics demeurent encore sans impact, au vu de la persistance de la corruption.

Pour conclure cette modeste contribution on peut dire que l'institution de la transparence dans la passation des marchés publics est d'un exercice difficile. Elle ne peut se réduire à quelque énoncé dont l'exécution reste tout à fait aléatoire. Qui peut s'en porter garant? Il est bien connu qu'en règle générale celui qui dispose du pouvoir est porté à en abuser et que celui qui dispose de l'argent est également porté à corrompre pour arriver à ses fins. La transparence, qui est souvent présentée comme un facteur privilégié de lutte préventive contre la corruption dans les marchés publics et pas seulement, a des limites inhérentes lorsqu'elle est confrontée au droit, à la gestion publique et à l'éthique. Il n'est pas étonnant que ces pratiques se fassent souvent sous le nez des pouvoirs publics, puisque les contrats sont rédigés et signés par des personnes occupant des fonctions officielles qui profitent des « angles morts » du système. Mais s'agissant d'une nécessité absolue, incontournable, il faudrait continuer à progresser dans les réformes non seulement sur le plan du droit mais sans doute plus encore en matière de bonne gouvernance et de construction de l'Etat de droit, seul rempart à la délinquance constatée de nos institutions. Car la transparence ne peut être effective que dans un Etat de droit et une bonne gouvernance (transparence, reddition des comptes, participation) assumée et exécuté à tous les niveaux de la hiérarchie administrative. Seul un Etat de droit et une bonne gouvernance politiquement assumée et exercée peuvent constituer des remparts à la prolifération du fléau de la corruption dans les marchés publics et pas seulement, comme nous l'avons souligné dans la conclusion de notre ouvrage sur « la corruption, sa nature et son ampleur ; le cas de l'Algérie », OPU, Alger, 2017.

* Chercheur associé – Labo GPES-Université de Tlemcen

La galère des petits vieux de la chaîne pour le lait reconstitué et subventionné

Par Chabane Mahmoud*

Suite et fin

Il se trouve que ces braves citoyens affichant une sobriété légendaire, réservent, à leurs corps défendant, une grosse partie de leur temps (ne dit-on pas que le temps c'est de l'argent !?), leurs énergies à la recherche du litre de lait indispensable pour accompagner les irremplaçables grains de couscous ou le bout de pain boulanger fait de farine de blé tendre importé. Ils savent aussi que le lait subventionné est introuvable le reste de la journée, hélas !

Si j'ai souhaité relater ces propos pleins de bon sens et de sagesse c'est pour attirer l'attention de tout un chacun sur les difficultés et les conditions qui entourent la propreté du litre de lait subventionné (le pack de lait et le leben reconstitués sont disponibles, partout et tout le temps), rappeler ci-après et réitérer le socle de propositions formulées dans ma contribution susmentionnée pouvant constituer les grandes lignes d'un plan national lait opposable à tous les acteurs impliqués.

MESURES ORGANISATIONNELLES À PRENDRE DANS LE COURT TERME

1- L'ONIL doit nécessairement cesser de jouer le rôle de centrale d'achat de la poudre de lait importée pour devenir un véritable organisme de développement de la filière lait missionné par les pouvoirs publics, et jouer le rôle de chef d'orchestre dans la mise en œuvre et la réalisation d'un plan national lait. Il aura à ce titre la tâche d'organiser, de coordonner, de créer les synergies nécessaires, de contrôler et animer les actions des différents acteurs économiques, techniques, sociaux, intervenant au titre de ce plan suivant des règles et des procédures transparentes dûment convenues et arrêtées opposables à tous, ainsi que la mise en place d'un système de suivi-évaluation et d'assistance technique assurés par un personnel formé pour prendre en charge les préoccupations des producteurs, semer le progrès technique et éviter tout gaspillage.

2- Enclencher les indispensables opérations d'identification, de recensement et d'évaluation des réelles potentialités que recèle notre immense territoire en termes de potentialités génétiques, production fourragère, de structures d'hébergement des cheptels, de la disposition des paysans à adhérer, des besoins réels des consommateurs en lait et dérivés. Il demeure entendu que chaque producteur doit être identifié par des personnels dûment habilités et qualifiés, et doté de sa carte d'identité enregistrée. Ces opérations sont à mener en priorité pour doter les décideurs de données fiables à même de leur permettre de prendre de bonnes décisions. Faire table rase de la « forêt » de chiffres tripotauillés par des agents irresponsables pour servir leurs chefs (caresser dans le sens du poil ?) est une opération déterminante. Il n'est un secret pour personne que les données chiffrées actuelles sont basées sur le déclaratif souvent orientées en fonction de leur usage. Il est de notoriété publique que pour demander un avantage quelconque, une ration en aliments de bétail, une subvention, le paysan ne déclare pas les mêmes chiffres aux services des impôts et aux services agricoles ! Difficilement vérifiables par les services décentralisés sur le terrain par faute de moyens, par complaisance ou pas, par insouciance ou pas, il faut reconnaître que les dégâts que ces chiffres qui aveuglent plus qu'ils n'aident à la décision sont en grande partie à l'origine de la situation déplorable que connaît le secteur agricole en général et la filière lait en particulier.

3- Revoir de toute urgence la gestion de la poudre de lait, importée transitoirement pour suppléer l'insuffisance de la production laitière nationale, de manière à se prémunir des inadmissibles velléités de détournement de la poudre de lait subventionnée pour soulager les bourses des plus défavorisées, de sa destination première pour alimenter le marché libre de l'informel.

Pour mettre fin à toutes les pratiques répréhensibles qui touchent ce produit de base très sensible, il est préconisé d'arrêter la manutention de lait reconstitué à partir de la poudre de lait et de la livrer conditionnée dans un emballage approprié portant le logo ONIL et l'inscription lait subventionné en paquets pour préparer deux litres de lait chez soi. Mélanger de la poudre de



Ph. : Rachid K.

lait et de l'eau pasteurisée est une opération que tout un chacun sait faire. Préparer le «iberon» des Algériens dans des hangars pompeusement appelés mini-laiteries, livrés dans de vulgaires sachets en plastique importé polluant l'environnement, c'est quelque part infantiliser le peuple. Les avantages qu'il offre cette mesure qui relève du bon sens payans sont incomensurables. A titre indicatif, je donne ci-après les plus importants :

- Permettre au citoyen des zones rurales éloignées des centres commerciaux de s'approvisionner en poudre de lait conservable sur une longue durée, comme il le fait déjà pour son café et autres produits, à l'occasion de ses déplacements en ville.

- Améliorer sensiblement le pouvoir d'achat de ces habitants des zones dites d'ombre qui achètent actuellement, à défaut de pouvoir se procurer le lait subventionné, du lait en poudre ou UHT importé à des prix prohibitifs (six fois le prix du lait subventionné).

- Diviser par au moins dix le nombre de camions qui sillonnent nos routes pour livrer le lait reconstitué, ce qui permettra de diriger cette flotte de camions vers d'autres créneaux, entre autres, la collecte de lait frais et de faire des économies considérables pour soulager le Trésor public. A noter que les collecteurs livreurs de lait perçoivent des subventions pour leur « service » qui n'est pas sans reproches.

- Réorienter l'armada de collecteurs livreurs et de laiteries vers la prise en charge de la production nationale de lait frais essentiellement la collecte, la pasteurisation, la transformation et le conditionnement de celui-ci produit localement.

- Mettre fin à l'emballage plastique utilisé actuellement pour conditionner le lait reconstitué qui pollue notre environnement et contribue concrètement à appliquer l'une des principales recommandations des Nations unies. Le conditionnement de la poudre de lait dans un emballage recyclable non cancérigène produit localement générera des économies substantielles en devises et en dinars pour soulager le Trésor public. L'idéal serait de réhabiliter le conditionnement du lait frais dans des bouteilles en verre produites localement, ce qui générera des emplois et des économies appréciables de devises.

MESURES À METTRE EN ŒUVRE À COURT ET MOYEN TERMES

1- Promulgation d'une loi portant protection des femelles reproductrices (vaches, chèvres, brebis, chameaux) et sanctionnant sévèrement les abatteurs de cheptel de reproduction.

2- Dotation des paysans laboureurs attachés à leurs exploitations réunissant les conditions requises pour accueillir chaque espèce animale, principalement l'eau et le logement des animaux, qui adhèrent aux objectifs du plan lait et qui s'engagent contractuellement à les atteindre, d'un lot de cheptel laitier étudié de façon à permettre aux bénéficiaires d'avoir du lait en continu (alterner les périodes de lactation) et faire fructifier les potentialités dormantes.

3- Mise en place de la formule de financement par le leasing pour doter les paysans en cheptel de production de lait (vaches, chèvres, brebis, chameaux). Le paysan bénéficiaire de cette formule aura à rembourser par le croît femelle qui devra être dirigé vers des pépinières spécialisées créées à cette fin.

ques pour importer des intrants, des aliments pour élevage, des cheptels... pour mettre au point des produits de substitution aux importations et des modes de conduite raisonnés et appropriés à chaque type d'élevage. Dixit un professeur en agronomie.

7- Mettre en place les mesures d'accompagnement des producteurs-acteurs du plan national lait qui doivent être motivés et confortés dans leur rôle d'acteurs économiques structurés au sein d'un système coopératif d'entraide adapté pour jouer, entre autres, un rôle d'interface entre les producteurs et les services publics.

8- Réorienter les subventions versées aux différents intervenants vers le financement d'actions inscrites au titre du plan national lait dont l'amélioration des capacités d'intervention de l'ONIL pour jouer pleinement le rôle que lui confère sa mission d'organisme de développement de la filière lait.

CONCLUSION

Il est indéniable que la raréfaction de cette denrée de base défiant toute logique, source de tensions et de mal-être, reste préoccupante à plus d'un titre. Entre les paysans producteurs qui trient pour produire du lait, l'État qui consent un budget colossal pour approvisionner le marché et les consommateurs qui ne trouvent pas de lait, s'est installée une mare aux canards où grouille une faune de cupidés, de prédateurs et autres saprophytes qui vampirisent les subventions des produits de large consommation aidés dans cet acte répréhensible par des « je-m'en-foutistes » tapis dans les rouges de la filière lait, beaucoup plus préoccupés par les privilégiés qu'offrent leurs positions que par le bien-être des citoyens et la rigueur dans la gestion des deniers publics.

Aussi, il est temps d'admettre que la solution ne viendra pas (à moins de s'entêter à persévérer dans le déni de réalité et de défier la nature) de mégaprojets de production de lait tant décriés dans leurs pays de « naissance » en raison des conséquences dommageables qu'ils entraînent. Ce type de projets promus par des promoteurs affairistes (loin d'être des philanthropes ou des bons samaritains) alléchés par les avantages consentis par les pouvoirs publics et la plus-value escomptée n'hésitent pas à abandonner l'activité laissant derrière eux la désolation.

Naturellement, sous le règne de l'argent, les scientifiques, les ingénieurs et techniciens dont la raison d'être est de sauvegarder la nature en veillant à faire valoir les règles éprouvées pour assurer l'exploitation rationnelle des ressources naturelles en ayant le souci incorruptible de protéger les ressources naturelles et la vocation originelle des écosystèmes, sont marginalisés, quand ils ne sont pas utilisés pour délivrer des « fetwas » techniques pour servir de faire-valoir, formaliser le dossier. La solution réside, à ne pas en douter, dans l'intéressement et la mobilisation des producteurs agricoles professionnels, jaloux de leur noble métier d'acteurs économiques de l'ombre exclus des aides de l'État, des crédits de campagne et d'investissement, victimes collatérales de l'ultralibéralisme mis en place depuis le début des années 80, pour acquérir des moyens et des facteurs de production, leur permettant d'intensifier et de rationaliser l'exploitation de leurs terres. De fait, ces dizaines de milliers de petites mains expertes sont exclues de l'effort national de construction de notre souveraineté alimentaire sécurisée pendant que les projecteurs sont braqués sur un hypothétique mégaprojet « tape-à-l'œil » que viendrait réaliser un bienfaiteur capitaliste (peu importe sa nationalité ils poursuivent la même objectif, se remplir grassement les poches). Ne dit-on pas que les petits cours d'eau font les ruisseaux et les ruisseaux font les fleuves ?

Et pour finir je dirais que dans ce monde incertain où se font et se défont les alliances très souvent factices, notre souveraineté alimentaire est avant tout l'expression d'une volonté politique clairement affichée en style d'actions mode «compter-sur-soi», car il n'y a rien à attendre de ceux qui nous vantent leur technologie et nous vendent des mirages en guise de mégaprojets ! J'ose donc espérer que les travaux d'assises sur le secteur de l'agriculture auront tout au moins abouti à cette principale conclusion, pour justifier leur pertinence et leur utilité !

*Agronome

ANNABA

Des habitants s'opposent à un projet de tours

A.Ouelaa

La colère ne cesse d'enfler parmi les habitants de la cité des 96 logements de Oued Edheb, à Annaba.

En effet, ces habitants dénoncent avec la plus grande vigueur le lancement des travaux pour la construction de deux tours de neuf étages chacune sur un terrain qui, selon leurs propos, aurait dû ser-

vir à la construction d'une école ou d'un espace vert. Ces deux tours, selon nos interlocuteurs, auront un impact négatif sur le plan esthétique et environnemental dans la mesure où elles vont voiler la vue panoramique des monts de l'Edough et les espaces environnants. A cela s'ajoute la proximité de la double voie de la pénétrante Ouest, considérée comme un point noir du fait des nombreux accidents parfois mortels qui s'y produisent. Ces habitants, par le biais de leur association, ont écrit et frappé à toutes les portes, du responsable de l'exécutif en passant par le maire, le P/APW, la direction de l'urbanisme, la DRE, le médiateur de la république et les services techniques de l'APC de Annaba en vain. Une expertise a même été demandée sur la faisabilité de ce projet.

KHENCHELA

Des mesures «urgentes» pour l'eau avant l'été

Le ministre des Travaux publics, de l'hydraulique et des infrastructures de base, M. Lakhdar Rekhroukh a annoncé jeudi, à Khenchela, des mesures «urgentes» pour améliorer l'approvisionnement en eau potable, «avant la saison estivale».

Le ministre qui répondait aux préoccupations de la population de la wilaya de Khenchela, au sujet des perturbations en matière de l'eau potable, a souligné que son département ministériel a prévu une série de mesures destinées à augmenter le volume d'eau potable distribué aux citoyens dans plusieurs wilayas du pays telle que Khenchela. M. Rekhroukh a précisé que des opérations sont lancées en coordination avec les autorités de la wilaya, elles visent à réhabiliter des forages, ceci, avant le mois de Ramadhan, pour ensuite prendre d'autres mesures «avant l'été» et ainsi, apporter des solutions durables.

Le ministre a indiqué qu'un projet a été enregistré pour la restauration de 24 km du réseau de distribution d'eau potable sur les grands transferts à partir du barrage de Béni Haroun, via la station de pompage d'Aïn Kercha, dans la wilaya d'Oum-El-Bouaghi, et du barrage de Koudiet Lemdouar vers la wilaya de Khenchela, pour approvisionner cette wilaya, avant l'été prochain.

M. Rekhroukh a affirmé que la réhabilitation du réseau et la pose de nouvelles conduites, pour remplacer celles endommagées, permettra de porter le transfert des eaux de Koudiet Lemdouar vers



la wilaya de Khenchela, de 15.000 m3/jour à 40.000 m3/jour, rappelant le programme de développement complémentaire décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au profit de la wilaya de Khenchela qui connaît, a-t-il souligné, un nouvel essor en matière de développement.

Le ministre des Travaux publics, de l'hydraulique et des infrastructures de base, a inspecté le chantier de réalisation de la station d'épuration des eaux usées de la commune de Babar, il a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer les travaux en portant le délai de livraison du projet, de 24 à

18 mois, en introduisant des équipes pour mettre en fonction la station, au plus tôt. Le ministre a rencontré les agriculteurs de la région, ils ont fait part de leur besoin en matière d'autorisation de fonçage de puits, il a instruit le directeur des Ressources en eau,

aux fins d'attribuer ces autorisations, dans le cadre défini par la loi, et soutenir ainsi l'effort de développement de l'agriculture.

M. Rekhroukh a rappelé que dans le cadre du programme complémentaire accordé par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune à la wilaya de Khenchela, des études sont lancées pour la réalisation de quatre (4) barrages destinés à renforcer l'approvisionnement en eau potable dans cette wilaya.

Ainsi, le ministre a inspecté le projet de doublement de la RN 80 au niveau du tronçon reliant Khenchela et la commune de Babar sur une distance de 30 km, outre le projet de réalisation de la route de contournement Ouest de la ville de Khenchela sur une distance de 20 km. A cette occasion,

il a mis l'accent sur la nécessité de veiller à la qualité de la réalisation de ces deux projets vitaux.

BATNA

21 pièces de monnaie ancienne récupérées

Les éléments de la brigade mobile de la Police judiciaire de Timgad ont récupéré 21 pièces de monnaie ancienne, a-t-on indiqué jeudi dans un communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

Cette opération a été menée à la suite de l'arrestation d'un individu, âgé de 38 ans, à la cité route de Tazoult, dans la ville de Batna, avec en sa possession des pièces de monnaie anciennes qu'il allait vendre et que l'expertise a démontré qu'elles appartenaient à la période romaine, selon le communiqué.

Les procédures légales dans cette affaire ont été prises en coordination avec le parquet local, a ajouté le communiqué.

JIJEL

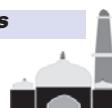
Sept ans de prison pour spéculation

Le tribunal de Taher a condamné, dans un procès en comparution immédiate, deux individus à une peine de sept (7) ans de prison ferme, assortie d'une amende de 500.000 DA pour délit de spéculation illicite sur l'huile végétale, indique un communiqué du Parquet de la République près le tribunal de Taher. «En application des dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénale, le Pro-

cureur général près le tribunal de Taher informe l'opinion publique que les conclusions de l'enquête ouverte par les services de la section de recherches de la Gendarmerie nationale de Jijel, en coordination avec les services de la direction locale de Commerce ont fait état d'actes de spéculation illicite sur l'huile végétale. Deux individus ont été présentés devant le parquet de la République près

Horaires des prières pour Alger et ses environs

	18 chaâbane 1444				
El Fedjr	Dohr	Assar	Maghreb	Icha	
05h27	12h44	16h06	18h42	19h59	



TIZI-OUZOU

Du nouveau au centre anti-cancer de Draa Ben Khedda

Deux (2) nouveaux services médicaux, en l'occurrence oncologie pédiatrique et hématologie, seront ouverts prochainement au Centre anti-cancer (CAC) de Draa Ben Khedda, à l'Ouest de Tizi-Ouzou, a indiqué jeudi le directeur de la santé par intérim, Farid Salemi.

Ces deux nouveaux services composés de 4 nouveaux blocs opératoires permettront, a-t-il souligné, d'améliorer la prise en charge, la qualité et la quantité des soins offerts aux patients qui, parfois, sont obligés d'aller dans d'autres établissements pour la poursuite de leurs soins.

M. Salemi qui s'exprimait lors d'une visite sur le terrain du président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), a, également, soulevé des contraintes rencontrées pour la mise en service de l'unité de médecine nucléaire au niveau de l'Établissement Hospitalier spécialisé (EHS) et qui consiste, principalement, en l'absence d'un personnel spécialisé. Pour atteindre les objectifs assignés à cet établissement, il a fait savoir que la DSP est à la recherche d'une «collaboration étroite» avec

l'Université Mouloud Mammeri (UMMT) pour renforcer l'établissement en personnel soignant spécialisé.

«Nous sommes en pourparlers avec l'université en vue d'une collaboration pour atteindre les objectifs assignés à cet établissement et en faire un terrain de stage privilégié pour les résidents en cardiologie et en réanimation médicale pour suppler le déficit constaté en matière de personnel soignant», a-t-il dit, signalant que cette collaboration avec la faculté de médecine concernera, également, l'EHS de cardiologie.

Le président de l'APW, Mohamed Klalèche, a, pour sa part, insisté sur la priorité de doter les urgences de l'EHS de cardiologie en moyens matériel et humain, nécessaires pour assurer une prise en charge des urgences quotidiennes».

Il a, en outre, appelé à la tenue, la semaine prochaine au siège de l'APW, d'une réunion entre les responsables de la DSP, ceux de la faculté de médecine de l'UMMT ainsi que les chefs de services des établissements pour faire avancer ce projet de collaboration.

AIN DEFLA

Levée de gel sur des projets «prioritaires»

Plusieurs opérations de développement «prioritaires» d'un montant de plus de 9,3 milliards DA relevant de différents secteurs ont bénéficié récemment de la levée de gel au niveau de la wilaya d'Aïn Defla, a-t-on appris, jeudi, auprès des services de la wilaya.

La levée de gel concerne les projets «prioritaires» dans plusieurs secteurs, notamment l'Enseignement supérieur, la Formation et l'enseignement professionnels, l'Industrie, la Jeunesse et des sports, la Justice, l'Action sociale, l'Hydraulique et les infrastructures de base et le Tourisme », a indiqué à l'APS, le chef de l'exécutif local, Abdelghani Filali.

Le wali a ajouté que l'enveloppe financière consacrée dans le cadre du programme de développement non centralisé, pour la concrétisation des projets dégelés était estimée à près de 9,3 milliards DA, affirmant que les mesures de gel prises en 2014 avaient touché plus de 90 opérations à Aïn Defla.

Ainsi, la levée de gel a touché, selon le wali, plusieurs opérations dans différents secteurs, notamment le projet d'aménagement de la nouvelle zone d'activité «El-Karma» dans la commune de Tiberkanine à l'ouest de la wilaya, le projet du stade omnisport d'une capacité de 10.000 places et le projet de réalisation d'un établissement pénitentiaire de 1.000 places au niveau de la ville d'Aïn Defla.

Pour ce qui est du secteur de l'En-

seignement supérieur, plusieurs opérations ont été relancées, dont le projet de réalisation de 2.000 places pédagogiques, réalisation d'un hall technologique, réalisation de la bibliothèque universitaire centrale au niveau de l'Université Djilali Bou-nnaama de Khemis Miliana et la résidence universitaire de 3.000 lits de la commune d'Aïn Soltane, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. D'autres opérations d'une grande importance ont été touchées par le dégel, à l'instar du projet de viabilisation de la zone d'extension et site touristique (Zest) de Hammam Righa et le projet de réhabilitation des centres de formation et d'enseignement professionnels (CFPA) de la wilaya, a souligné la même source.

La relance de ces projets «fera travailler les entreprises et aux bureaux d'étude au niveau de la wilaya et permettra également de créer une opportunité d'emploi pour les jeunes», a indiqué M. Filali, soulignant que ces équipements une fois réalisés donneront un «nouveau souffle» à la wilaya.

Par ailleurs, le premier responsable de la wilaya a fait savoir que des demandes ont été également faites pour la levée de gel sur plusieurs opérations liées aux secteurs de l'Intérieur et des collectivités locales, notamment des structures de la Sûreté, de la Protection civile, des sièges de daïra et d'autres structures administratives.

M'SILA

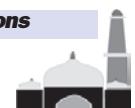
Deux morts et un blessé dans un accident de la route

Deux (2) personnes sont décédées et une autre a été blessée dans un accident de la route survenu jeudi à M'sila sur le chemin de wilaya N2 au lieu-dit L'khaloua, relevant de la commune de Maadid, a indiqué la Protection civile. L'accident s'est produit suite au dérapage et au renversement d'un véhicule léger, provoquant

le décès sur place de deux personnes âgées de 27 et 29 ans et causant des blessures à une autre, a précisé la même source. Les victimes de cet accident ont été évacuées vers l'hôpital de la ville de M'sila, a noté la même source, ajoutant qu'une enquête sécuritaire a été ouverte pour déterminer les causes exactes de l'accident.

Horaires des prières pour Constantine et ses environs

	18 chaâbane 1444				
El Fedjr	Dohr	Assar	Maghreb	Icha	
05h40	12h58	16h19	18h55	20h13	



Haï Sidi El Bachir (ex-Plateau)

Relocation prochain des résidents de 35 immeubles vétustes

Les résidents de 35 immeubles vétustes à Haï Sidi El Bachir (ex-Plateau) dans le centre-ville d'Oran seront relogés prochainement, a annoncé le wali Saïd Sayoud. Au cours d'une rencontre avec des habitants du quartier, visité mardi soir par M. Sayoud en présence du directeur de wilaya de l'habitat, du directeur de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), le wali a souligné que les résidents des 35 immeubles qui sont en état de dégradation avancé à Haï Sidi

El Bachir «seront relogés dans des logements décents».

«L'opération est en phase d'examen des dossiers, au cas par cas, et les concernés seront bientôt relogés pour entamer ensuite l'opération de démolition de ces bâtiments et la récupération des assiettes foncières pour y créer des espaces et des activités pour les jeunes».

Pour rappel, 1.087 familles résidant dans le bidonville «CUMO», 665 familles du quartier Sebika, dans la commune

d'Es-Sénia, érigé sans autorisation, ont été relogées dans des logements publics locatifs à Bechouia et Oued Tlélat. En outre, 117 familles résident dans le quartier «Placeta», dans la commune d'Es-Sénia, 27 autres du bidonville de la cité «Emir Abdelkader» (ex-Seddikia), 178 du «Douar Flalis», dans la commune de Bir El Djir, ont été relogées durant la même période dans des logements décents au niveau des pôles urbains de Belgaïd, de Bir El Djir et d'Oued Tlélat.

Le DG des douanes souligne le rôle de la formation des douaniers

Sortie de promotion de 190 agents de contrôle



K. Assia

Le rôle et l'importance de la formation dans le perfectionnement du personnel douanier ont été mis en exergue jeudi par M. Khalid Noureddine, directeur général des douanes algériennes, lors d'une conférence de presse, animée en marge de la cérémonie de sortie de promotions de 190 agents de contrôle d'Oran et de Ouled Mimoun dans la wilaya de Tlemcen, au siège de l'Ecole supérieure des douanes sise dans le quartier de Maraval. Une visite qui vient en application du programme tracé par la Direction générale des douanes (DGD) et de l'intérêt accordé par le gouvernement à la formation et dont l'objectif est de hisser l'institution au rang du progrès et de la performance. Le responsable rappelle, dans ce registre, le programme de modernisation de l'administration douanière et les efforts consentis dans la promotion de l'économie nationale, la protection des frontières, l'accompagnement des opérateurs économiques via l'instauration de facilitations douanières et aussi l'encouragement des exportations hors hydrocarbures, autant de missions qui soulignent la nécessité de ce perfectionnement de l'élément humain de sorte qu'une feuille de route a été tracée par la DGD, a noté le responsable précisant à ce titre, le nou-

veau système d'informations dont l'objectif est de consacrer une administration douanière numérique et efficace alliant technicité et perfectionnement et ce en vue d'être à la hauteur des attentes des différents partenaires.

Il remercie, dans ce contexte, l'aide et le soutien apportés par le corps de l'ANP et les pouvoirs publics dans la formation des douaniers et indique que l'école des douanes de Batna a célébré, la semaine dernière, une sorte de promotion d'agents de contrôle, et deux autres promotions sortiront demain dimanche à l'école de Ouargla de quoi renforcer les effectifs de la DGD et répondre ainsi aux exigences économiques en matière de promotion et de protection de l'économie algérienne. En effet, axer et investir sur l'élément humain pour être au diapason du progrès souhaité sont parmi les objectifs que s'est toujours fixés l'institution afin d'être au diapason de la performance et des progrès réalisés dans le monde. Elle dispose de 7 écoles dont la mission stratégique consiste en l'intensification des compétences et en la formation des nouveaux dirigeants de demain.

Par ailleurs, cette cérémonie a été marquée par la présence du ministre de la Poste et des Télécommunications, du wali d'Oran, du président de l'APW, des autorités civiles et militaires, des cadres

des douanes, une occasion pour baptiser ces promotions communales des agents de contrôle au nom du douanier Bouchkima Ahmed décédé le 17 mars 2021 à l'âge de 62 ans. Natif de la wilaya de Touggourt, le défunt a occupé plusieurs postes dont inspecteur des douanes, receveur des douanes, ensuite formateur permanent, directeur de l'école des douanes à Ouargla et premier responsable de l'inspection divisionnaire des douanes de Tipaza.

Il y a lieu de noter que la promotion graduée comprend 190 élèves, lesquels ont reçu une formation spécialisée d'une durée de 9 mois, à travers un programme théorique et une formation paramilitaire tout au long de la période de formation de base au niveau des écoles des douanes d'Oran et de Ouled Mimoun à Tlemcen, en plus d'une période de formation pratique d'une durée de trois mois, au niveau des services douaniers étrangers, afin d'approfondir leurs connaissances théoriques acquises à l'école. Des exhibitions d'arts martiaux et des exercices de démontage et de montage d'armes automatiques, ainsi qu'une parade militaire ont marqué cette cérémonie, ponctuée par la remise de grades aux élèves sortants.

Gdyel

Un quadragénaire mortellement fauché par une voiture

deux véhicules et deux portables. A noter que la semaine dernière, les services de la sûreté d'Oran ont démantelé deux réseaux criminels spécialisés dans la commercialisation des stupéfiants et ont saisi une quantité globale de 18.080 comprimés psychotropes, des saisies qui renseignent sur l'ampleur du phénomène.

Un quadragénaire a été mortellement fauché par une voiture jeudi soir sur la route nationale 11 à hauteur de la commune de Gdyel. Selon un communiqué de la protection civile, l'homme est mort sur le coup. La dépouille a été déposée à la morgue de l'hôpital El Mohgoun. Une enquête a été ouverte. **J. B.**

5.100 comprimés psychotropes saisis et deux individus arrêtés

K. Assia

Une quantité de 5.100 comprimés psychotropes et une quantité de kif traité ont été saisies par les éléments de la brigade de lutte antistupéfiants de la police judiciaire de la sûreté d'Oran. Deux individus ont été arrêtés et les policiers ont récupéré

Congrès international des maladies respiratoires

Les dernières avancées en matière de diagnostic et de traitement discutées

J. Boukraa

La 11^{ème} édition du Congrès international des maladies respiratoires s'est tenue les 8 et 9 mars à Oran. Organisée par le service des maladies respiratoires de l'Etablissement hospitalier universitaire 1^{er} Novembre en collaboration avec l'Association oranaise de santé respiratoire, la rencontre a traité quatre grandes thématiques liées aux maladies respiratoires : l'oncologie thoracique, l'asthme sévère, la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) et la fibrose pulmonaire. Plus de 300 médecins et spécialistes venus d'Algérie et de France ont participé à cet événement scientifique, qui a été l'occasion d'échanger les dernières avancées en matière de recherche et de traitement de ces pathologies respiratoires.

La BPCO est l'une des maladies chroniques dangereuses qui se développent vers le handicap, voire le décès. Cette pathologie est provoquée, surtout, par le tabac et la pollution (environnementale, industrielle et ménagère) notamment dans les pays à faible ou moyen revenu.

Cette maladie peut être diagnostiquée précocement si on freine les facteurs de risque dont le tabagisme et la pollution. Les spécialistes insistent sur le lancement d'un plan national susceptible d'optimiser la prise en charge des patients atteints de broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO).

En commémoration du 29^e anniversaire de son assassinat

Les œuvres de Alloula revisitées au TRO

Le Théâtre régional «Abdelkader Alloula» (TRO) d'Oran a revisité, jeudi soir, les œuvres de l'écrivain dramaturge Abdelkader Alloula, lors d'une journée hommage au parcours de cet artiste de génie, assassiné il y a 29 ans. Cette rencontre, placée sous le slogan «Pour ne pas oublier», comporte une exposition mettant en exergue le parcours artistique du regretté de la scène algérienne et son expérience dans l'art d'El Halqa et dans la mise en scène théâtrale en général, à travers l'exposition de 15 photos et affiches de ses pièces, ses ouvrages, ses textes et des objets personnels de ce dramaturge qui a enrichi le 4^e art dans la comédie, écriture et mise en scène. A travers deux écrans placés dans le hall du théâtre, les amateurs du quatrième art ou de la nouvelle génération qui s'emploient à retracer les traces de cet artiste, et qui n'ont pas eu la chance d'interagir avec le géant de la scène en Algérie, d'apprécier ses merveilleuses pièces théâtrales, ses rencontres, ses interviews et activités culturelles avec des coopératives et associations intéressées par le théâtre.

A l'occasion de cet hommage, auquel ont assisté Radja Alloula, veuve de l'artiste défunt, des intellectuels, des chercheurs et des étudiants, l'enseignant et chercheur universitaire Daoud Mohamed a présenté un ouvrage intitulé «L'activité théâtrale en Algérie (1945-1980)» édité par le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle d'Oran (CRASC). Un mémoire de magister de feu Mohamed Djelid. L'ouvrage passe en revue un aspect de l'expé-

ILS NOUS ONT QUITTÉ... HIER

Mesabih Houari, 51 ans, Oran

Korbal AEK, 85 ans, Oran

Kouaid Belkadi Houari, 62 ans, Oran

Hadj Ali Berkane, 96 ans, Oran

Horaires des prières pour Oran et ses environs

18 chaâbane 1444

El Fedjr
05h57

Dohr
13h13

Assar
16h36

Maghreb
19h11

Icha
20h28



TLEMCEN

Un «rempart contre les fausses informations»

Khaled Boumediene

Le ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani, a insisté jeudi à Tlemcen sur «l'intensification des liens entre l'administration, les journalistes et les citoyens, et le renforcement et le développement de la presse locale et de proximité qui doit s'acquitter d'un devoir important, celui d'informer le public notamment dans le contexte du changement profond de la profession exigeant un accompagnement des efforts de développement croissant de l'Algérie nouvelle et du monde de la numérisation et de l'intelligence artificielle avec professionnalisme».

Dans son allocution d'ouverture lors de la 5ème session de formation des responsables des cellules de communication et les responsables des radios locales et journalistes des wilayas de Sidi Bel-Abbès, Aïn Témouchent, Saïda, Naâma, El-Bayadh et Tlemcen, sur la communication institutionnelle, organisée les 9 et 10 février, au centre des études andalouses, par le ministère de la communication en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, ainsi que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le ministre de la communication a précisé que le souci de l'Etat est de promouvoir

le droit du citoyen à une information crédible en temps réel en ce qui le concerne dans les différents domaines et au niveau local. «La formation n'est plus un simple choix mais désormais elle est devenue une nécessité absolue. Elle figure parmi les outils susceptibles d'améliorer les aptitudes et les capacités des journalistes et des professionnels des médias dans le cadre des succès réalisés par notre pays confronté aux complots et à différentes menaces, et à la forte concurrence sévisant de plus en plus au sein de la presse nationale pour peser sur l'opinion publique, influencer les relations individuelles et collectives ou produire des informations erronées sur les réseaux sociaux de nature à changer les attitudes et certains comportements qui sèment la discorde entre les citoyens et qui entravent l'envol économique de l'Algérie», a-t-il notamment souligné.

«L'enjeu pour ces nouvelles formations tient dans la mise en avant de l'image de marque de notre pays et ses multiples réalisations et à défendre ses intérêts et ses choix politiques. Il s'agit, en outre, d'assurer une sécurité cybernétique et de concrétiser à travers la communication institutionnelle une relation cohérente et fiable entre le citoyen et l'administration, mais aussi à prévenir tout impact de Fake-news sur

le citoyen. Les journalistes et les professionnels sont le rempart contre les fausses informations portant atteinte à l'Algérie et ses intérêts», a ajouté le ministre.

De l'avis général, les échanges lors de la 5ème session de formation ont été riches et constructives avec des thématiques purement académiques et diversifiées et des échanges profonds entre des conférenciers, des universitaires, et les participants.

Outre des travaux pratiques sous formes d'ateliers organisés durant ces deux journées, neuf autres communications ont été présentées sur différents thèmes axés toutes sur la communication institutionnelle.

Lors des débats, les interventions ont porté sur de nombreuses questions ayant trait aux formes d'écriture et d'organisation de l'information pour sa diffusion par le journaliste de la presse, le traitement d'un sujet journalistique au gré des supports médiatiques différents, l'écriture journalistique et ses fondements, la réception, les moyens de diffusion et la matière diffusée, les références morales et scientifiques de l'information diffusée au lecteur, l'évolution technologique du monde de la presse, la communication en cas de crise, l'éthique et la déontologie de la profession dans le cadre de la communication institutionnelle, la presse locale et la presse électronique.

Trois mini-zones d'activités pour les startups

La direction de l'Industrie de la wilaya de Tlemcen a réservé des assiettes foncier pour la création de trois mini-zones d'activités nouvelles, a-t-on appris auprès du directeur de wilaya de l'Industrie, Benguiga Bouziane.

Ces zones sont situées dans les communes de Sebdou, Beni Snouss et Maghnia sur une superficie globale de plus de 101 hectares et comptent 127 terrains répartis entre plus

de 26 ha pour la mini zone d'activités de Sebdou, plus de 35 ha pour celle de Maghnia et plus de 40 ha pour celle de Beni Snouss.

Les travaux sont en cours pour l'aménagement de ces zones et leur raccordement aux réseaux divers (eau, gaz, électricité et assainissement) outre le revêtement des chemins pour leur réception cette année.

Ces zones sont destinées aux jeunes propriétaires de startups en

vue de les encourager à accéder au domaine de l'entrepreneuriat et par conséquent créer une dynamique économique et commerciale dans ces zones, a souligné M. Benguiga.

La wilaya de Tlemcen dispose de trois zones industrielles couvrant une superficie de plus de 622 ha et sept zones d'activités (plus de 148 ha) avec un total de 148 unités industrielles dans divers domaines employant un total de 9.810 travailleurs.

MASCARA

Un dealer arrêté

Belkacir Mohamed

Choisisant comme terrain de prédilection la station des bus urbains, un dealer âgé de 20 ans tentait de se mêler aux passagers pour écouter sa mar-

chandise auprès des jeunes. Ce stratagème a été remarqué par des agents de police en civil qui se sont approchés de l'individu pour un contrôle d'identité et une fouille corporelle. Il a été découvert dans

ses poches quelques doses de kif prêtées à être livrées. Dans son domicile, après une perquisition, les enquêteurs ont trouvé dissimulée sous son lit une plaquette de kif. Il a été arrêté et présenté à la justice.

TIARET

Une centaine de familles relogées

Pas moins de 101 familles, qui vivaient dans des habitations précaires dans la zone industrielle de Zaoura ont été relogées dans de nouveaux logements, a annoncé jeudi le wali, Ali Bouguerra.

Ali Bouguerra a indiqué, dans une déclaration à la presse en marge d'une visite au club de la Jeunesse sportive de Tiaret (JSMT), que le relogement a eu lieu mercredi soir au profit de familles nécessiteuses qui

squattaient une partie de cette zone industrielle créée dans les dernières années, assurant que les concernés ont bénéficié d'appartements décents réalisés dans le cadre du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP) à haï Zemala.

Cette opération a été précédée par une enquête approfondie par les services compétents, a-t-il fait savoir, soulignant que les concer-

nées n'ont jamais bénéficié d'une quelconque aide de l'Etat dans ce domaine. Le chef de l'exécutif de la wilaya, qui a salué la sagesse et la compréhension des occupants des habitations précaires des bidonvilles "Chaïb Mohamed", "de pêche et de l'aquaculture", "Es-Sénia" et "El Batoir" à Tiaret, a reçu leurs représentants mercredi en leur promettant qu'ils seront pris en charge dans l'avenir.

Des renforts pour l'hôpital de Frenda



Le service de Gynécologie-obstétrique de l'Etablissement hospitalier public de Frenda s'est renforcé de 35 nouveaux lits dans le cadre de son extension et de sa réhabilitation, a-t-on appris jeudi de son chef, Yacine Benrabah.

M. Benrabah a indiqué que la capacité du service de Gynécologie-obstétrique de l'Etablissement hospitalier public de Frenda, mis en exploitation mercredi passe ainsi de 20 à 55 lits.

En outre, M. Benrabah a fait part de la construction d'un étage supérieur, d'une deuxième salle d'accouchement, deux salles de chirurgie propres à ce service, ainsi que l'extension d'une nouvel-

pe salle néonatale portant à 222 le nombre total de lits.

Cette opération devra améliorer la prise en charge des femmes enceintes ainsi que les conditions de travail du personnel médical. Le service enregistre en moyenne 270 accouchements par mois dont 50 par césarienne.

Selon la même source, ce projet a également permis la réalisation d'une salle pour installer un scanner, outre la rénovation des services de blanchisserie et de la morgue où il a été proposé de nommer un médecin légiste pour l'ouverture du service de médecine légale, pour la première fois au niveau de l'hôpital.

La réalisation de ces travaux a nécessité une envelop-

pe financière de 64 millions DA sachant que la Direction de la Santé et de la population a financé les travaux de réhabilitation, et ce, dans le cadre de son programme sectoriel, au titre de l'exercice 2022, tandis que l'EHP de Frenda a pris en charge l'opération d'équipement sur son budget de l'exercice 2023.

Il est attendu une baisse de la pression sur cet établissement après la réalisation d'un hôpital de 60 lits dans la commune voisine de Takhmert qui dénombre une population d'environ 47.000 habitants, dont le coup d'envoi des travaux a été donné récemment par le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a-t-on souligné de même source.

BÉCHAR

Un plus pour l'aquaculture

Un système innovant de contrôle intelligent et d'autocorrection à distance de la qualité des eaux des bassins d'aquaculture est en voie d'être mis en œuvre dans la wilaya de Béchar, selon son initiateur, le Pr Othmane Abdelkhalek, enseignant-chercheur à l'université de Béchar.

Ce système innovant (Smart Acqua), est considéré comme un apport concret de l'université de Béchar au développement de l'aquaculture à travers la région, au titre du programme national de recherche (PNR) et de l'appui accordé par l'Agence thématique de recherche en sciences de la santé et de la vie (ATRSSV), relevant de la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT), a précisé à l'APS, Pr

Othmane Abdelkhalek, enseignant-chercheur à l'université "Tahri Mohamed" de Béchar (UTMB), en marge du salon national de l'investissement agricole, hydraulique et de la technologie.

Outre le renforcement de l'élevage des différentes espèces de poissons d'eau douce, ce système permettra d'assurer une meilleure valorisation des eaux saumâtres des bassins d'élevage.

Cette innovation, mise au point au sein du laboratoire des réseaux intelligents et des énergies renouvelables, de la faculté de technologie de l'UTMB, a pu être concrétisée grâce à une convention de partenariat avec la direction locale de la pêche et des ressources halieutiques et la chambre Inter-wilayas de la pêche et de l'aquaculture, a ajouté M. Abdelkhalek.

Smart Acqua, qui fonctionne à l'énergie solaire, sera généralisé prochainement sur plusieurs espaces dédiés à l'élevage des poissons d'eau douce dans la wilaya de Béchar à l'instar de la nouvelle zone d'activités d'aquaculture de la commune frontalière de Béni-Ounif, a fait savoir le même chercheur, signalant que ce système a démontré au cours des différentes phases d'essais son efficacité et cohérence, œuvrant à une meilleure amélioration de l'élevage des poissons d'eau douce.

L'objectif de ce projet innovant est la mise en application d'une solution scientifique pouvant répondre aux besoins des opérateurs du secteur en matière d'économie de l'eau et la promotion de l'activité aquacole dans la wilaya.

AIR ALGERIE



VOLS NATIONAUX

Vol Départ

SAMEDI

Oran - Alger 08h15

Oran - Alger 10h50

Oran - Alger 17h00

Oran - Béchar 08h10

Oran - Annaba 13h20

Oran - Ghardaïa 14h00

DIMANCHE

Oran - Alger 08h15

Oran - Alger 10h45

Oran - Alger 17h15

Oran - Mecheria 08h00

Oran - Tindouf 11h05

Oran - Adrar 12h20

LUNDI

Oran - Alger 08h30

Oran - Alger 09h35

Oran - Alger 14h25

Oran - Constantine 08h00

Oran - Adrar 10h20

Oran - Annaba 13h15

Oran - Béchar 13h30

MARDI

Oran - Alger 08h00

Oran - Alger 12h25

Oran - Alger 17h00

Oran - Constantine 08h35

Oran - Adrar 12h05

MERCREDI

Oran - Alger 08h15

Oran - Alger 16h45

Oran - Alger 17h15

Oran - Elbayadh 07h15

Oran - Bechar 10h15

Oran - Timimoune 11h00

Oran - Constantine 11h45

Oran - H.Messaoud 15h55

JEUDI

Oran - Alger 08h15

Oran - Alger 10h05

Oran - Alger 17h00

Oran - Ouargla 08h00

Oran - Tamanrasset 09h00

Oran - El Oued 13h20

Oran - Annaba 14h35

Oran - Adrar 15h45

VENDREDI

Oran - Alger 08h15

Oran - Alger 10h35

Oran - Alger 17h00

Oran - Timimoun 08h00

Oran - Tindouf 09h00

Oran - H. Messaoud 14h30

TRAIN - SNTF



DÉPART ARRIVÉE

----- ORAN - ALGER -----

06h10 11h25
08h00 12h00
10h00 14h09
12h30 17h54
15h45 19h46

----- ALGER - ORAN -----

06h10 11h25
08h00 12h00
10h00 14h09
12h30 17h54
15h45 19h46

ORAN - ARZEW

05h30 06h18
08h30 09h18
13h40 14h28
17h05 17h53

ARZEW - ORAN

06h30 07h22
09h30 10h18
15h00 15h48
18h30 19h18

ORAN - Aïn Témouchent

08h10 09h15
13h30 14h35
17h02 18h07

Aïn Témouchent - ORAN

05h57 07h04
09h20 10h24
14h40 15h44

ORAN - TLEMCEN

12h50 15h12
16h00 18h32

TLEMCEN - ORAN

05h40 08h09
10h00 12h22

TLEMCEN - MEGHNAIA

17h00 18h23

MEGHNAIA - TLEMCEN

06h00 07h24

ORAN - SBA

17h10 18h32

SBA - ORAN

05h30 06h47

ORAN - CHLEF

16h15 18h35

CHLEF - ORAN

06h50 09h16

ORAN - RELIZANE

17h30 19h03

RELIZANE - ORAN

05h45 07h32

ORAN - SAIDA

15h20 17h59

SAIDA - ORAN

07h00 09h42

ORAN - BECHAR

10h20 17h11

BECHAR - ORAN

06h15 13h10

HOTEL LIBERTÉ - ORAN

Théâtre La Fourmi
Liberté Hotels Oran

LES COURS DE THÉÂTRE POUR :

- ENFANTS
- ADOLESCENTS
- ADULTES

Sont désormais disponibles !

Zone des sièges USTO, Oran

0560 76 54 06

Réservation & information : 0560. 76. 54 .06

INSTITUT FRANÇAIS

Art de la scène DENDANA EN CONCERT



► Samedi 11 mars à 18h00 à l'Institut français d'Algérie à Constantine

► Mardi 14 mars de 19h30

à l'institut français d'Algérie à Alger

► Jeudi 16 mars à 18h00 au Théâtre régional d'Oran

► Samedi 18 mars à 18h00 à la Maison de culture Abdelkader Alloula de Tlemcen

Habité d'une rage d'écrire et de chanter la liberté, liberté qui commença par son exil en France, Dendana choisit pour son quatrième album le titre « Chadi Madi », une expression qui équivaut à l'« Am Stram Gram » des pays francophones.

Art de la scène Le Ballet Jazz Art



► Dimanche 12 mars à 18h00 à Théâtre régional d'Oran

Spectacle de danse contemporaine

Sur le plateau nu, cinq danseurs se noient dans une profusion de mouvements qui les portent jusqu'à l'épuisement tout en gardant une partition stricte. Les danseurs partagent le même espace, le même matériel chorégraphique, ont entre eux une communion qui ne figure pas de la théâtralité, ils se donnent entièrement au développement de leur propre acte.

Rencontre avec Bernard Cerquiglini



► Mardi 14 mars à 18h00 à l'Institut français d'Algérie à Oran

Conférence Histoire de la presse de langue arabe

► Samedi 18 mars à 18h00 à l'institut français d'Algérie à Alger en présence de Slimane Zeghidour

FENETRES

MÉTÉO

AUJOURD'HUI DEMAIN

ORAN	
Ensoleillé Max.25-Min.13	Peu nuageux Max.26-Min.11

MOSTAGANEM	
Ensoleillé Max.21-Min.13	Peu nuageux Max.22-Min.14

TLEMCEN	
Ensoleillé Max.23-Min.10	Peu nuageux Max.24-Min.12

MASCARA	
Peu nuageux Max.24-Min.8	Peu nuageux Max.25-Min.9

TIARET	
Peu nuageux Max.20-Min.6	Peu nuageux Max.21-Min.7

CHLEF	
Nuageux Max.26-Min.11	Peu nuageux Max.27-Min.12

BÉCHAR	
Ensoleillé Max.30-Min.13	Ensoleillé Max.30-Min.13

ALGER	
Ensoleillé Max.21-Min.12	Peu nuageux Max.21-Min.11

CONSTANTINE	
Peu nuageux Max.24-Min.9	Peu nuageux Max.21-Min.7

ANNABA	
Ensoleillé Max.24-Min.12	Peu nuageux Max.22-Min.7

COTATIONS HEBDOMADAIRES

Billets	Achat	Vente
1 USD	138,23	146,66
1 EUR	135,20	143,51
1 GBP	156,92	166,51
100		

FAF/Sonatrach

Signature d'une convention de sponsoring pour les années 2023 et 2024

Le groupe Sonatrach a signé, avant hier, une convention de sponsoring avec la Fédération algérienne de football portant financement des équipes nationales, aux titres des années sportives 2023 et 2024. Cette convention a été signée par le P-DG du groupe public, Toufik Hakkar, et le président de la FAF, Djahid Zefizef, lors d'une cérémonie organisée au siège de la direction générale de Sonatrach, en présence des cadres dirigeants du groupe et de la fédération. Dans des déclarations à la presse à l'issue de la cérémonie de signature, Hakkar a souligné que cet accord s'inscrivait «dans le cadre de la politique de Sonatrach quant au soutien du football, mais aussi de l'ensemble des sports au niveau national», et confirmait sa position en tant que «partenaire par excellence du sport en Algérie». A travers ce sponsoring, Sonatrach compte «contribuer au développement du sport le plus populaire en Algérie, et s'engage pleinement à accompagner la FAF, comme c'est le cas pour d'autres fédérations

sportives», selon le P-DG. «Cet accord devrait porter ses fruits en soutenant davantage le niveau du football algérien, et hissant son image sur les plans régional, continental et mondial», a-t-il affirmé en affichant la disponibilité de Sonatrach à prolonger cette coopération au profit du sport national au-delà de 2024. Interrogé sur le montant de ce sponsoring, Hakkar a indiqué qu'il dépendra notamment des résultats sportifs. De son côté, le président de la FAF a souligné l'opportunité que représente cette coopération «importante» entre Sonatrach et la FAF pour soutenir le football algérien pour l'atteinte de ses objectifs tracés. «Nous avons la certitude que l'expérience, l'image et la réputation de Sonatrach vont permettre assurément d'apporter la valeur ajoutée escomptée», a-t-il indiqué. Il s'agit ainsi, selon Zefizef, de soutenir les équipes nationales, soit l'ensemble des catégories, et non seulement l'équipe Senior. Il a fait savoir que cet accord entre dans le cadre de la diversification des ressources de financement de la FAF,

Coupe arabe des clubs

La JS Saoura accueille le Koweït SC le 21 mars à Oran

Le match retour du premier tour éliminatoire de la Coupe du Roi Salmane des clubs de football (Coupe arabe des clubs), entre la JS Saoura et le Koweït SC, a été fixé au 21 mars en cours (18h 00) au stade Miloud-Hadefi à Oran, a-t-on appris auprès du club de la Saoura. Le match aller, lui, se jouera le 15 mars au stade du Koweït à partir de 18h 30 (heure locale), ajoute-t-on de même source.

La JSS participe au rendez-vous arabe grâce à la quatrième place

qu'elle a décrochée lors de la précédente édition du championnat de Ligue 1. Cette équipe est le deuxième représentant algérien dans cette épreuve à laquelle prendra part aussi le champion d'Algérie sortant, le CR Belouizdad, qualifié directement à la phase des poules.

En cas de qualification, la JSS affrontera le vainqueur de la double confrontation entre les Mauriciens de Nouadhibou FC et les Jordaniens d'El Chabab, pour une place en phase de groupes.

L'Union des associations du football arabe (UAFA) avait annoncé début février le lancement d'une nouvelle compétition pour les clubs baptisée la Coupe du Roi Salmane des clubs, qui verra la participation de 37 clubs arabes pour une dotation globale de 10 millions de dollars. Les 37 clubs engagés prendront part d'abord à une phase de qualification, alors que le tournoi final se déroulera l'été prochain dans trois villes saoudiennes: Abha, Baha, et Taïf, rappelle-t-on.

CAN-2023 (U23) - En prévision du match Algérie-Ghana

28 joueurs convoqués pour le stage d'Annaba

Le sélectionneur de l'équipe nationale des moins de 23 ans (U23), Noureddine Ould Ali, a fait appel à 28 joueurs, dont un évolutif à l'étranger, pour un stage à Annaba qui s'étalera jusqu'au 13 mars, en vue de la double confrontation face au Ghana en mars, comptant pour le 3e et dernier tour qualificatif de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023, a indiqué la FAF sur son site officiel. Les Verts auront un programme de préparation soutenu avec deux séances quotidiennes. A leur arrivée à Annaba, les joueurs seront conviés à un léger entraînement en guise de reprise avant de rentrer, le lendemain, dans le vif du sujet, a précisé l'instance fédérale sur son site officiel. Alors qu'elle devait affron-

ter l'Ethiopie au 2e tour (bis), l'Algérie défiera finalement le Ghana au 3e et dernier tour qualificatif, après le retrait des Ethiopiens. La RD Congo qui a éliminé l'Ethiopie au 1e tour puis l'Algérie au 2e tour, a été disqualifiée après avoir commis une infraction qui remonte aux éliminatoires de la CAN-2019, disputée en Egypte et remportée par le pays hôte. En effet, la RDC avait aligné à l'époque Arsène Zola, un joueur dont la date de naissance était falsifiée (1996 et non 1997) et qui ne pouvait en réalité être convoqué pour disputer ces rencontres, la RD Congo ayant été exclue des éliminatoires par la CAF, malgré sa qualification au prochain tour. Le match aller entre les sélections algérienne et ghanéenne aura lieu le 24 mars

au stade du 19 mai 1956 d'Annaba, alors que la seconde manche se jouera le 28 mars à Kumasi.

Liste des 28 joueurs

Gardiens: Mellala (USMAn), Maâchou (CRB), Ramdane (MCA)
Joueurs de champ: Boulamkhali (MCA), Azzi (CRB), Nechat (JSK), Bouzida (PAC), Bendoura (PAC), Mendas (CRB), Zegrar (HBCL), Bounacer (USMA), Zeghad (NCM), Telili (OM), Driss (NCM), Attalah (NCM), Cyril Khetir (Louhans-Cuisieux FC), Titraoui (PAC), Chekkal (CSC), Hamadi (CRB), Boulbina (PAC), Lahou (JSK), Temine (CSC), Belkhadem (CRB), Belkheir (CRB), Boualia (JSK), Boucherit (MCA), Bouras (CRB), Sryer (ASO).

Ligue 1 (19e journée)

Trois rencontres reportées

Les rencontres NCM-MCA, CRB-ESS et CSC-PAC, comptant pour la 19e journée du championnat de Ligue 1, prévues initialement ce week-end, ont été reportées à une date ultérieure, indique la FP. «Suite à la publication tardive de la liste des joueurs sélectionnés en équipe nationale U23 par le sélectionneur national Noureddine Ould

Ali pour un stage qui s'étalera jusqu'au 13 mars 2023 à Annaba et après les demandes de report reçues par les clubs concernés en raison de la convocation de leurs joueurs pour intégrer ledit stage, la LFP a décidé de reporter à une date ultérieure ces trois rencontres. Cette décision a été prise afin de permettre à notre équipe nationale de bien préparer son

Ligue 2 : Centre-Ouest

Chocs à Tiaret et Kouba

M. Z.

La 21^{ème} journée de ce groupe, qui sera marqué par deux belles affiches, est considérée comme celle de la décanation. Le choc à l'Ouest mettra aux prises le leader, la JSM Tiaret, et son poursuivant immédiat l'ESM, dans un match qui se déroulera à guichets fermés. Le stade Kaid Ahmed de Tiaret, connaîtra en cette circonstance une ambiance des grands jours avec la présence de 30.000 spectateurs, comme indiqué ici et là. Voilà un match qui revêt une importance capitale pour la course à l'accès à neuf journées de la tombée de rideau.

Les Tiaretis, qui auront l'avantage du terrain et le soutien de leur formidable public,

Aujourd'hui à 14h00

Relizane :	RCR-CRT
Mascara :	GCM-MCBOS
Médea :	OM-SKAF
Tiaret :	JSMT-ESM
Oran :	SMO-NAHD
Saïda :	MCS-SCM
Boufarik :	WAB-WAT
Kouba :	RCK-ESBA

dovent se tenir sur leurs gardes puisqu'ils en découdront à leurs dauphins mostaganémois.

A Kouba, on aura droit au choc des deux extrêmes entre deux formations aux ambitions diamétralement opposées. Entre les Koubéens, en quête de points pour assurer leur maintien et confirmer leur dernier succès acquis à Tlemcen, et les gars de Ben Aknoun qui talonnent la JSMT, c'est le suspense.

Une chose est sûre, les deux équipes n'auront pas droit à l'erreur. A suivre également le match entre le MCS et le SC Mécheria. A Oran, le stade Habib Bouakeul sera le théâtre d'une belle empoignade entre deux anciens pensionnaires de l'élite. Pour sa part, le WAB évoluera sur du velours avec la réception du WAT qui traverse une véritable crise de résultats. Le CRT, lui, se rendra à Relizane pour croiser le fer avec le RCR qui n'a plus rien à espérer de ce championnat. Les deux autres matchs, O Médéa-SKAF et GC Mascara-MCB Oued Sly vaudront également leur pesant d'or, notamment pour le Ghali qui se trouve dans une position de potentiel relégable.

Les Verts de l'Europe

Belgique : Zorgane élu joueur du mois de février



L'international algérien du Sporting Club Charleroi Adam Zorgane, a été élu meilleur joueur du mois de février de son équipe, à l'issue d'un vote auprès des supporters organisés sur les réseaux sociaux, a indiqué son club. Zorgane a récolté 81% des suffrages, contre 19% pour le portier

international burkinabé Hervé Koffi, précise la même source. C'est la deuxième distinction de ce genre pour Zorgane, après avoir été déjà élu meilleur joueur du club en septembre dernier.

Il succède au milieu de terrain français Damien Marcq, sacré en janvier.

Allemagne : deux matches de suspension pour Bensebaini

Expulsé contre Fribourg, l'international Algérien ne prendra pas part au déplacement des siens à Leipzig aujourd'hui (24e journée) et ne sera pas concerné par le match à domicile contre Werder le 17 mars prochain. Daniel Farke, le coach du Borussia Mönchengladbach, a évoqué l'absence de Ramy Bensebaini, pour les deux

prochaines rencontres. "Ramy a fait une énorme erreur, il le sait lui-même et il a fait son autocrate", avant d'ajouter: "Bensebaini aurait dû mieux contrôler ses émotions dans la situation qui a conduit à l'expulsion contre Fribourg. Il aurait dû montrer une meilleure réaction", a conclu le coach du Borussia Mönchengladbach.

Turquie

Les avocats dans les ruines en quête de justice

Le vieil homme s'est précipité à leurs trousses pour leur demander conseil: «On me dit que mon immeuble doit être détruit», lance-t-il à l'adresse du groupe d'avocats casqués qui patrouille son quartier d'Aksaray, à Antalya.

Depuis le séisme du 6 février qui a fait au moins 46.000 morts et plus de cent milliards de dollars de dégâts selon l'ONU, les barreaux des 81 provinces turques dépechent leurs adhérents dans les zones sinistrées pour collecter toutes les données possibles.

Regroupées dans une base nationale, elles permettront peut-être de juger un jour les responsables du lourd bilan.

Photographies des bâtiments endommagés, mesure du diamètre des fers à béton, qualité des matériaux... «Nous inspectons tous les immeubles un par un pour collecter des preuves afin d'empêcher qu'elles disparaissent avec les décombres», explique Ahmet Kandemir, avocat du barreau d'Antalya (sud), ville la plus dévastée, qui reçoit régulièrement le renfort de confrères venus d'autres villes.

Car hormis la magnitude de la secousse (7,8), entrepreneurs turcs et autorités ont parfois conduit ou approuvé des projets immobiliers qui n'auront laissé aucune chance à leurs occupants.

En casque de chantier jaune et gilet fluo, la vingtaine d'avocats remonte ce matin-là une rue d'un quartier résidentiel populaire, fait d'immeubles de trois, quatre étages au plus et dont les rez-de-chaussée étaient souvent occupés par des commerces.

Etaient. Car cet immeuble rose pâle qui penche dangereusement s'est enfoncé dans le sol et la boucherie-boulangerie est désormais à peine visible, son enseigne au ras du bitume.

- FAIRE VITE -

A côté, le bâtiment framboise de Mehmet Ezel, une construction familiale dont cet agent de sécurité de 38 ans vient récu-



pérer le chauffe-eau solaire, a tenu bon. Mais l'immeuble voisin a arraché tout son flanc gauche en s'écroulant.

Dans ses décombres, une des avocates mesure le diamètre des fers à béton: 5 mm, là où il en aurait fallu 12.

«On est tous là bénévolement et de notre propre initiative, pour que les preuves ne disparaissent pas. On les utilisera pour instruire les contentieux», insiste Firatcan Kaliz, avocat du barreau d'Antalya, ville située à 500 km à vol d'oiseau, accouru en renfort.

Deux autres équipes patrouillent d'autres secteurs dans le même but.

A ce jour, 269 suspects - entrepreneurs et promoteurs - ont été arrêtés, et des poursuites judiciaires ont été engagées contre un millier de personnes impliquées dans la construction de ces immeubles, dont plusieurs alors qu'elles tentaient de fuir le pays.

Mais il faut faire vite: les ruines de la rési-

dence Rönesans, 250 appartements dits de luxe, dans laquelle le footballeur ghanéen Christian Atsu et des centaines de personnes ont péri, ont déjà été évacuées. «Il y avait encore des corps... si ça se trouve on marche dessus», hasarde, désespoiré, un jeune soldat en patrouille. Croisé dans les ruines de la vieille ville, Rüştü Kanlı, un entrepreneur, dit revenir tous les jours examiner les lieux: «Le gouvernement nous met tout sur le dos... Et les ministres? Et les autorités?»

«Il y a beaucoup de leçons à tirer de cette catastrophe, estime-t-il, et pas seulement pour nous».

- SOUS UNE TENTE EN FACE -

Omer Unsaldi a perdu quatorze membres de sa famille et, à 67 ans, a dû évacuer l'appartement promis à la destruction. Il l'avait acheté il y a 15 ans et vit désormais sous une

tente, en face de l'immeuble, comme Mehmet son voisin, sur le terrain de volley-ball.

Voir les avocats au travail le rassure: «C'est bien, moi je n'ai pas d'éducation, vers qui pourrais-je me tourner? Ils vont nous guider», espère en pleurant l'ancien chauffeur de minibus qui, avec ses 6.000 livres (300 euros) de pension et huit proches à charge, ne se voit plus d'avenir.

Nazli Efe, avocate d'Antalya, précise que des permanences juridiques ont été instituées dans les onze provinces sinistrées.

C'est vers elles que renvoie Ahmet Kandemir, interpellé par un homme émacié au regard fiévreux. Portable en main, Cevdet Kanatlı vient témoigner de son malheur: il s'est endetté pour acheter un logement dans lequel il aurait dû emménager mi-mars. Le chauffeur de bus doit désormais 500.000 livres (25.000 euros) à la banque. Mais le séisme a englouti son appartement et ses rêves avec.

Quatorze migrants africains meurent noyés au large de la Tunisie

Quatorze migrants de pays d'Afrique subsaharienne sont morts noyés après le naufrage de leur bateau au large de la Tunisie, où cette communauté vit dans l'angoisse à la suite d'un violent discours du président Kais Saïed sur l'immigration clandestine.

L'embarcation qui transportait ces migrants a coulé au large de Sfax (centre-est) dans la nuit de mercredi à jeudi et les gardes-côtes «ont repêché 14 corps de migrants et secouru 54 autres», a indiqué le porte-parole de la Garde nationale tunisienne sur sa page Facebook. Selon la même source, les gardes-côtes ont déjoué au total quatorze tentatives de

traversées maritimes illégales dans la nuit de mercredi à jeudi et «secouru» 435 migrants, dont 426 originaires d'Afrique subsaharienne, au large des côtes du centre et de l'est de la Tunisie. Le porte-parole a affirmé que la Garde nationale s'efforçait de lutter «contre les bandes impliquées dans l'organisation des opérations d'immigration clandestine», qui mettent les migrants sur «les bateaux de la mort». Le naufrage meurtrier survient au moment où de nombreux migrants de pays d'Afrique subsaharienne cherchent à quitter la Tunisie après des propos du président Saïed contre l'immigration clandestine. Dans un

souci d'apaisement après le tollé suscité par ses propos, M. Saïed a affirmé lors d'une entrevue mercredi avec le président de Guinée-Bissau Umaro Sissoco Embalo, qui faisait escale à Tunis, que les Africains présents en Tunisie étaient des «frères», selon une vidéo diffusée par la présidence tunisienne.

«PROPOS MALVEILLANTS»

Affirmant que l'objectif de son discours était de faire respecter la «égalité tunisienne concernant les étrangers» et d'empêcher toute «juridiction parallèle aux juridictions de l'Etat», il

a rejeté les «propos malveillants» de ceux qui «ont voulu interpréter le discours à leur guise pour nuire à la Tunisie».

«Cette situation concernant les Africains ne peut être interprétée par les langues malveillantes, comme ils l'ont fait ces derniers jours, comme du racisme. De quoi ils parlent? Ils divaguent», a-t-il ajouté.

Selon des chiffres officiels, la Tunisie compte plus de 21.000 ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne, en majorité en situation irrégulière, soit moins de 0,2% d'une population totale d'environ 12 millions.

La Tunisie, pays d'Afrique du Nord dont certaines portions de littoral se trouvent à moins de 150 km de l'île italienne de Lampedusa, enregistre très régulièrement des tentatives de départ de migrants vers l'Italie.

Selon des chiffres officiels italiens, plus de 32.000 migrants, dont 18.000 Tunisiens, sont arrivés clandestinement en Italie en provenance de Tunisie en 2022.

La Garde côtière tunisienne avait indiqué fin février que les migrations illégales connaissaient «une forte augmentation» en raison de l'amélioration des conditions météorologiques. Le 16 février, quelques jours avant la sortie controversée de M. Saïed, une vingtaine d'ONG tunisiennes avaient déploré la montée d'un «discours haineux» et du racisme dans leur pays contre les migrants originaires d'Afrique subsaharienne.

Selon ces ONG «les politiques européennes d'externalisation des frontières ont contribué depuis des années à transformer la Tunisie en un acteur clé dans la surveillance des routes migratoires en Méditerranée, notamment l'interception des bateaux de migrants en dehors des eaux territoriales et leur transfert en Tunisie».

SOCIÉTÉ

Un Américain a été exécuté 30 ans après un quadruple meurtre qu'il niait

Un Américain a été exécuté jeudi au Texas, selon les autorités pénitentiaires, plus de trente ans après un quadruple meurtre lié à un trafic de drogues qu'il a nié avoir commis jusqu'au bout.

Arthur Brown Junior, 52 ans, a reçu une injection létale et son décès a été prononcé à 18H37 heure locale dans le pénitencier de Huntsville. «Ce qui a lieu ce soir ce n'est pas la justice, c'est le meurtre d'un homme innocent pour un meurtre qui a eu lieu en 1992», a déclaré M. Brown Junior quelques instants avant son décès, selon un communiqué des autorités pénitentiaires du Texas.

Il est devenu le cinquième condamné à mort exécuté depuis le début de l'année dans ce vaste Etat conservateur du Sud très attaché à la peine capitale, et le neuvième aux Etats-Unis. Selon l'accusation, il s'était rendu en 1992 avec deux complices au domicile de son fournisseur de drogues, à Houston. Après avoir ligoté les six occupants des lieux, ils leur avaient tiré une balle à l'arrière de la tête.

Quatre de leurs victimes, dont un mineur et une femme enceinte, étaient mortes et deux avaient survécu.

Arthur Brown Junior avait été arrêté quatre mois plus tard et condamné en 1994 à la peine capitale, bien qu'il ait toujours clamé son innocence.

Ses complices présumés ont également été condamnés pour ces meurtres: l'un d'eux a été exécuté en 2006 et l'autre purge une peine de prison à vie.

A l'approche de l'application de sa peine, les avocats de M. Brown avaient redoublé d'efforts pour tenter de le sauver.

Pointant des soucis avec l'enquête qui selon eux repose sur des témoignages peu fiables, ils avaient réclamé, en vain, de nouvelles expertises ADN.



Ils avaient également demandé à la Cour suprême des Etats-Unis, qui a interdit d'exécuter les personnes souffrant d'un important retard intellectuel, de suspendre l'exécution sur ce motif. Sans succès.

Leurs arguments avaient obtenu le soutien du milliardaire britannique Richard Branson qui, sur le site de Virgin, appelait à «stopper l'exécution» d'Arthur Brown Jackson.

Selon lui, de nouvelles preuves pointaient vers un autre suspect et «son handicap intellectuel» aurait dû être «une raison suffisante pour ne pas procéder à l'exécution».

ANNONCES CLASSÉES

APPARTEMENTS

■ A vendre un appartement F3, à Akid Lotfi, (Oran), au 5^e et dernier étage, bien situé côté les pompiers. Tél : 0669.00.59.03

■ Vends F2 cuisine, SDB, 60 m², côté Front de mer, 4^e étage avec acte, plus F2 aménagé F3, double façade, avec un grand balcon, 2 débarras, 8^e étage, avec ascenseur, avec acte Gambetta HLM, Bt Météo - 0554.98.71.71 Curieux s'abstenir

■ Echange F2 à Boulanger, 76 m² 1^e étage, avec hawch, de 3 ou 4 pces à Bousseville, Claire Fontaine ou Paradis-plage + Loue niv de villa 250 m², 5 P, huis, SDB, hall, eau H24, Médioni + Achète terrain pour const S/fêtes 400 m² - Px 800 M - Tél : 0658.21.04.49

TERRAINS

■ Vente d'un terrain de 2.000 m², bien situé à la zone des sièges USTO-Oran, avec 3 façades. Nous contacter : 0560.08.64.95

EMPLOIS

■ Etablissement à Maraval Oran, cherche des employées femmes de 12h00 à 18h00, un jour sur deux – tél : 0794.29.26.19

■ Entreprise d'export à Oran recrute un commercial (H/F) diplôme universitaire, maîtrise Français et Anglais. Envoyez vos Cv par email : el.baraka.export@gmail.com

■ Oran un atelier des gâteaux secs cherche des jeunes femmes ne dépassant pas 35 ans, pour un travail du samedi à jeudi. salaire de 4.500 DA par semaine – tél : 0555.17.64.78

DIVERS

■ Vends un équipement de moulin industriel (minoterie) pour maïs, pois chiches, blé tendre et dur situé à Hassi el Ghella (Ain Témouchent). Tél : 0560.01.53.54 et 0770.98.60.05

LOCAUX

■ Loue ensemble ou séparés local de 140 m², haut 4m, Tb meublé (rideau élect., saniti, eau...) + habitation au 1^{er} et 2^e étage, à Sananes + Loue 2 locaux mi-troyens à Yaghmouracen 70 m², chacun – Tél : 0699.77.73.63

■ Vente hôtel vue sur mer situé à Corales Plage – Oran – Nous contacter : 0560.08.64.95

DÉCÈS

Les familles BOUKORT, BENSAHLI, DEBAH, KARA SLIMANE, ZIANE, BOUKLI HACENE ont l'immense douleur de vous faire part du décès de leur cher et regretté M. BOUKORT Noredine décédé le 04/03/2023, à l'âge de 95 ans. Domicile mortuaire Résidence 'Rodina' Les Palmiers Oran. GHLOUCI Benaouda إنا الله وإنما إليه راجعون

Un New-Yorkais accusé de meurtre à tort par la police sort après 18 ans de prison



«J'ai attendu longtemps»: un New-Yorkais est sorti libre jeudi après 18 ans de prison pour un meurtre qu'il n'a pas commis, accusé à tort de manière intentionnelle et frauduleuse par la police.

Gonzalez a fait savoir qu'une enquête en révision a montré qu'il avait été intentionnellement accusé à tort par des policiers au moyen d'une photo d'un homonyme également afro-américain.

La terrible mésaventure de Sheldon Thomas, 35 ans aujourd'hui, est à peine croyable.

Cet Afro-Américain fut condamné pour le meurtre en 2004 d'un autre adolescent de 14 ans à l'époque, à Brooklyn. Le véritable auteur du meurtre court toujours.

Lors d'une audience devant un tribunal new-yorkais à laquelle la télévision ABC a assisté, M. Thomas a dit qu'il pardonnait les enquêteurs, une témoin à charge, les procureurs et qu'il remerciait le juge qui l'a disculpé.

«J'ai attendu longtemps», a-t-il soufflé.

Sheldon Thomas est sorti en homme libre après qu'un juge de l'Etat de New York a approuvé la requête du parquet local pour annuler la condamnation.

Dans un communiqué, le procureur Eric

C'est sur la foi de cette identification biaisée par la police que M. Thomas fut arrêté chez lui et par la suite désigné, à tort donc, par cette même témoin. A l'issue de cette séance d'identification censée être non biaisée, Sheldon Thomas fut déclaré coupable de meurtre et condamné à au moins 25 ans d'emprisonnement.

Nigeria: 7 morts dans une collision entre un train et un bus



Sept personnes ont trouvé la mort dans une collision entre un train et un bus jeudi à Lagos, capitale économique du Nigeria, a-t-on indiqué de sources concordantes. Selon l'Agence nationale de gestion des urgences (NEMA), trois cadavres ont été récupérés après qu'un bus

transportant 90 membres du personnel du gouvernement de l'Etat est entré en collision avec un train alors qu'il tentait de traverser la voie ferrée jeudi.

La NEMA a déclaré qu'environ 84 personnes ont été blessées et que toutes les victimes étaient dans le bus.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE		
Office public de vente aux enchères publiques et d'évaluation		
Maître H. DJALAB Commissaire-priseur 6, Rue Amour Ahmed - Ain Témouchent - Tél : 0664.21.60.06 / Fax : 043.78.59.35		
Avis de vente aux enchères publiques		
Avec Admission de soumissions cachetées uniquement		
Le mardi 21 mars 2023 à 09 h30, au bureau du Commissaire-priseur,		
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques du matériel réformé sous-indiqué :		
N° du Lot	Désignation	Lieu de visite
01	Véhicule FIAT DOBLO Imm : 00594.106.46 A/Carte Grise	Parc Sonelgaz « CAMEG »
02	Véhicule FIAT DOBLO Imm : 01235.107.46 A/Carte Grise	Zone industrielle Ain-Témouchent
03	Véhicule FIAT DOBLO Imm : 00597.106.46 A/Carte Grise	Route de Chabat El Lehama
04	Lot de matériel informatique réformé (Voir listing)	Parc Sonelgaz à Côté hôpital Ahmed Medaghri
Conditions de vente : retrait du cahier des charges obligatoire		
Le dernier délai pour le retrait du cahier des charges et du dépôt des soumissions cachetées est fixé au 20 mars 2023 à 12h00.		
Ain Témouchent le 09 Mars 2023 - <u>Le Commissaire-priseur</u>		

•2

12.00 Tout le monde veut prendre sa place
12.55 Météo 2
13.00 Journal 13h00
13.20 13h15, le samedi...
14.24 Météo 2
14.30 XV/15
15.05 Rugby : Tournoi des Six Nations
17.15 XV/15
17.35 Rugby : Tournoi des Six Nations
19.50 Météo 2
20.00 Journal 20h00
20.30 20h30, le samedi

21.10 100 % logique : la réponse est sous vos yeux



Présenté par Cyril Féraud

100 candidats s'affrontent autour d'un quiz de logique et d'observation pour tenter d'aller le plus loin possible dans le jeu et de décrocher une cagnotte allant jusqu'à 100 000 euros. Ils vont devoir répondre à une série de questions : de la plus facile (celle à laquelle 95% des Français peuvent répondre) à la plus difficile (celle à laquelle seulement 1% de la population est capable de répondre).

21.10 Le secret de la grotte



Téléfilm policier - France - 2023
Avec Elodie Varlet, Samy Gharbi, Catherine Davenier, Serge Riaboukine
Sur les bords de l'Ardèche, aux alentours de Vallon-Pont-d'Arc, des kayakistes retrouvent le corps du président du musée d'une grotte paléolithique récemment découverte. Une pierre taillée datant de plus de 40 000 ans est enfouie dans son cou. Pour mener l'enquête, la capitaine Manon Ferret-Duval de la section de recherche fait équipe avec son homologue Riad Lekcir.

•3

11.29 Dans votre région
12.25 12/13 : Journal national
12.55 Les nouveaux nomades
13.35 Cyclisme : Paris-Nice
15.15 Les carnets de Julie
17.10 Des chiffres et des lettres
17.55 Questions pour un super champion
19.30 19/20 : Journal national
20.15 Tout le sport
21.05 Météo

20.25 Culturebox l'émission



L'émission dédiée à la culture, au spectacle vivant et aux artistes, présentée par Daphné Bürki et Raphaël Yem.
21.10 Manon

•4

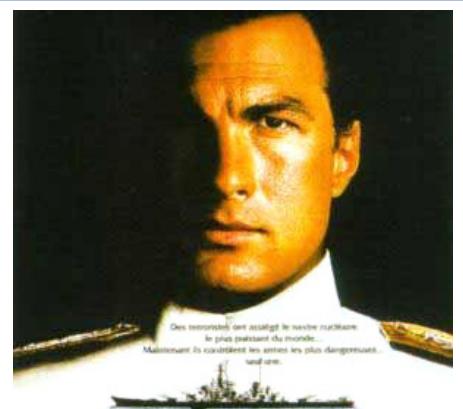
10.05 Les as de la jungle à la rescousse
11.50 Petz Club
12.45 Les Pyjamasques
13.30 Team Dronix
14.35 Craig de la crique
15.30 Teen Titans Go !
16.10 Ninjago
17.00 Foot 2 rue
17.50 Organisation Super Insolite
19.00 Theodosia
19.50 Lena, rêve d'étoile
20.15 Okoo-koo
20.20 Consomag

arte

c8

10.15 La vie secrète du zoo
10.45 Silence, ça pousse !
12.40 Une cuisine thaï patron
13.40 Vivre loin du monde
14.30 Bavière, entre cimes et lacs
16.30 Destination 2024
16.35 L'Afrique du Sud vue du ciel
17.30 C'est bon à savoir
17.40 C dans l'air
18.55 C l'hebdo
20.00 C l'hebdo la suite
20.55 Ma maison de A à Z
21.00 Echappées belles

09.25 Le Pays de Galles sauvage
12.20 Elisabeth Ire : Les secrets de la reine vierge
15.50 Voyage en Ecosse
16.35 Invitation au voyage
17.15 Chemins d'école, chemins de tous les dangers
18.00 GEO Reportage
20.05 28 minutes samedi
20.50 Marie et Elisabeth Tudor : Soeurs, rivales et reines
21.45 Elisabeth d'Angleterre et Marie d'Ecosse : La guerre des deux reines
22.58 Enquête sous haute tension



PIÈGE EN HAUTE MER

RIT 20.55

PIÈGE EN HAUTE MER

Film d'action - Etats-Unis - France - 1992
Avec Steven Seagal, Tommy Lee Jones, Gary Busey, Erika Eleniak

Le navire de guerre "Missouri" met le cap sur San Francisco où il doit être désarmé. A bord, Casey Ryback, un ancien des forces spéciales renvoyé pour insubordination, est accueilli incognito par le capitaine Adams qui le prend comme cuisinier de bord. Pour l'anniversaire du commandant, la venue d'un groupe de rock a été prévue. Ces derniers sont en fait des terroristes qui veulent s'emparer de l'arsenal nucléaire.

CINE + FRISSTON 20.50

LE LABYRINTHE



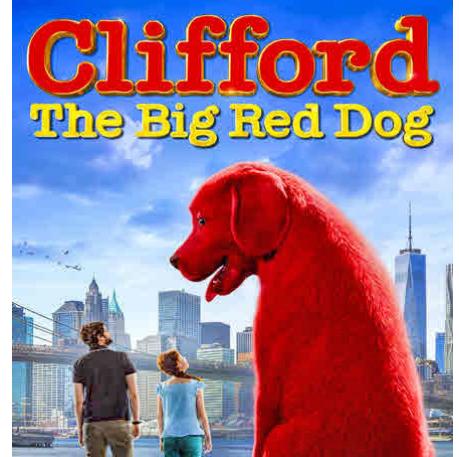
Film de science-fiction -

Grande-Bretagne - Etats-Unis - 2014
Avec Dylan O'Brien, Kaya Scodelario, Thomas Brodie-Sangster, Will Poulter

Thomas se réveille dans un ascenseur qui le mène dans un espace vert, encerclé par des murs gigantesques, où vit une communauté de jeunes hommes. Les adolescents apprennent au jeune homme, temporairement amnésique, qu'ils se sont tous retrouvés ici comme lui, enfermés dans un labyrinthe géant, dont les murs se déplacent régulièrement. Il apprend également que les habitants forcés de cet endroit sont classés en catégories.

CINE + FAMIZ 20.50

CLIFFORD



Film pour la jeunesse - Etats-Unis - Canada - Grande-Bretagne - 2021

Avec Darby Camp, Russell Peters, Jack Whitehall, Tony Hale, John Cleese

Dans un immeuble désaffecté de Brooklyn, des agents de la fourrière de New York emmènent avec eux une chienne et ses petits, à l'exception de l'un d'entre eux, au pelage rouge resté caché sous une couverture. Emily, dont la maman, Maggie, est obligée de s'absenter régulièrement pour son travail, a bien du mal à se faire des amis dans sa nouvelle école.

TF1

10.40 Génération Ushuaïa

11.50 Les douze coups de midi

12.55 Météo

13.00 Journal

13.40 Reportages découverte

14.50 Grands reportages

16.10 Les Docs du week-end

17.50 50mn Inside

19.53 Il était une fois le XV de France

19.55 Météo

20.00 Journal

20.50 Nés pour bouger

20.55 Quotidien express

21.00 Météo

TÉLÉVISION

21.10 The Voice, la plus belle voix



Saison 12

Présenté par Nikos Aliagas

La 12e saison du célèbre télé-crochet accueille dans les fauteuils rouges des artistes de la scène française qui comptent : Amel Bent, Vianney, Zazie et pour la première fois dans l'histoire de l'émission un duo, Biflo & Oli. Les rappeurs toulousains auront un buzzer commun pour attirer des candidats dans leur équipe. Une centaine de talents - de 16 à 78 ans - ont été sélectionnés parmi un casting de 50 000 voix, un record, pour participer aux auditions à l'aveugle.

23.40 The Voice, la suite

21.10 NCIS : Hawaï



Série d'action - Etats-Unis - 2021
Saison 1 - Episode 7/22

- De l'ombre à la lumière

Avec Vanessa Lachey, Alex Tarrant, Noah Mills, Yasmine Al-Bustami

Le corps de Dave Andrews, nageur et sauveteur de la Navy, est découvert sur une plage. Les enquêteurs du NCIS, qui doivent composer avec Neil Pike, agent spécial service d'enquête des garde-côtes, se rendent chez Tracy Moore, son amie et collègue. Ils comprennent que le meurtre a eu lieu dans sa maison durant son absence.

CANAL+

09.42 Tchi tcha : coup de projecteur



12.01 Gradijs

12.25 Le cercle

13.17 En aparté

14.03 355

16.02 Stillwater

18.17 Hot Ones

18.59 Plateau

sport

19.02 Au-delà du KO

19.34 Canal Sports Club

21.00 Boxe : Réunion du Zénith de Paris



Saison 2023 - 2e partie

Le Zénith de Paris se transforme en salle de boxe pour accueillir cette soirée dédiée au noble art. Le moment fort de cette réunion sera le combat dans la catégorie des poids lourds, opposant le Français Tony Yoka (11 victoires, une défaite) au Camerounais Carlos Takam (39 victoires, 7 défaites, un nul).

TFX

09.15 Nicky Larson



10.50 Familles nombreuses : la vie en XXL

21.00 Petits plats en équilibre

21.05 Chroniques criminelles

21.30 Einstein : équations criminelles

12.25 C'Cauet

Le meilleur

13.55 The Big Bang Theory

W9

10.40 Le hit W9
12.45 Météo
12.50 Scorpion
Série d'action - Etats-Unis - 2015
Saison 1 - Episode 17/22



Avec Elyes Gabel, Katharine McPhee, Eddie Kaye Thomas, Jaidyn Wong
17.00 La petite histoire de France

Bélier 21-03 au 20-04

Actuellement, vous préférez vous isoler afin de faire le point ou pour mieux rebondir par la suite.

Taureau 21-04 au 21-05

Vos amis vous sollicitent et les projets ne manquent pas, mais aujourd'hui vos pensées sont principalement dirigées vers votre partenaire, ou votre créativité.

Gémeaux 22-05 au 21-06

Actuellement, vous placez tous vos atouts dans vos objectifs sociaux. C'est pourquoi vous travaillez tant. Mais attention à votre capital santé!

Cancer 22-06 au 22-07

Vous vivez une période où les voyages prennent de l'importance dans votre esprit.

Lion 23-07 au 23-08

Vous vivez une période de crise salutaire car elle vous permet de prendre conscience de ce qui n'allait pas dans votre famille ou dans votre foyer.

Vierge 24-08 au 23-09

Depuis quelque temps, votre partenaire ou vos collaborateurs vous sollicitent. Il est temps de parler de ce qui vous préoccupe, quitte à vous déplacer pour cela.

Balance 24-09 au 23-10

Vous vivez une période où vos activités deviennent prioritaires. Il faut dire qu'elles vous permettent de mieux gérer votre porte-monnaie...

Scorpion 24-10 au 22-11

Vous vivez une période où les plaisirs, les loisirs et les jeux tiennent une grande place, ce qui vous met en vedette très souvent.

Sagittaire 23-11 au 21-12

Pour un temps, vous préférez rester chez vous et apprécier le calme et le silence.

Capricorne 22-12 au 20-01

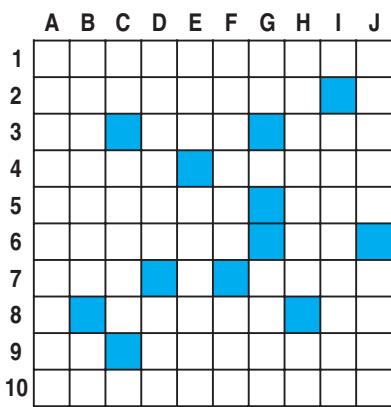
N'ayez crainte de mettre en avant vos idées, en ce moment les rencontres et les contacts sont favorisés.

Verseau 21-01 au 18-02

C'est le moment de mettre en avant vos dons et qualités et de penser à vos acquis personnels. D'autant que, aujourd'hui, vous pensez à gravir les échelons ou à mettre la barre plus haute.

Poissons 19-02 au 20-03

Votre capacité à entreprendre gagne à être remarquée. C'est le moment de vous déplacer pour faire avancer les choses, quitte à aller loin si nécessaire.



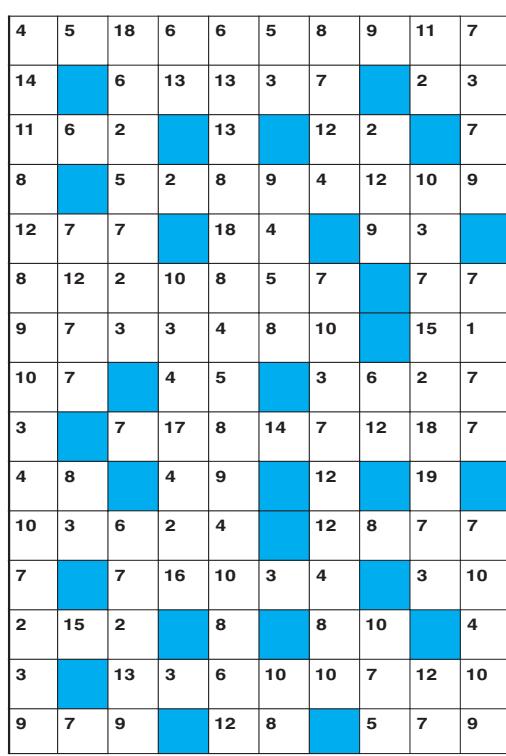
- Horizontalement:**
- Nature qui a honneur du vide !
 - Une affaire au poil !
 - Au devant. Crème anglaise. Dégagée.
 - Plus que parfait. Aussi vite.
 - Passage sur la grand-rue. Vieille crosse.
 - Médicament liquide. Partie à pied.
 - Habitant du blet. C'était un chausseur sachant chausser !
 - Maison de maître. Très usé à rejeter.
 - Personnel. Membre blanc de la société arachidière.
 - Rendues grâce à elles.
- Verticalement:**
- Avoir une vision.
 - Jeune anguille. Article.
 - En règle. Et même !
 - Stériles. Toute réduite.
 - Nez cassé. Sourciller.
 - Ameublir. En direct.
 - Base d'alliance. A porté plainte !
 - Bête des arts et des lettres. C'est-à-dire kif-kif !
 - Pliante ou... pliante !
 - Camus mais dit au pif. Des femmes à histoires.



ALLIAGE - AMORTIR - ASCENSION - AUTEUR - AVENTURE - BOULEVERSEMENT - BREBIS - CREPINE - DANSE - DELATION - DEPRAVER - DIESE - ECUEIL - EMPIRE - FORCE - FREMISSEMENT - FRIRE - GUIDER - HALTE - HANGAR - LIESSE - MAGOT - MONT - MORALITE - NARRER - NATTE - NOUER - OIGNON - OURSON - POURQUOI - REGENCE - REINE - SALEMENT - SELLE - SODIUM - SUER - TREILLE - UNION - URNE - VASE - VILLE.

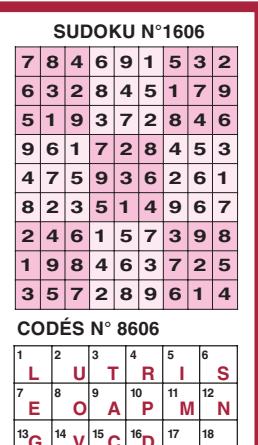
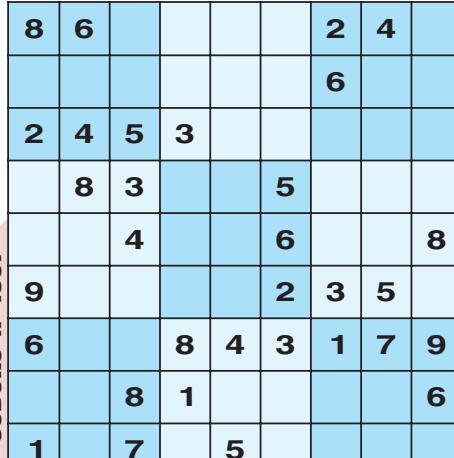
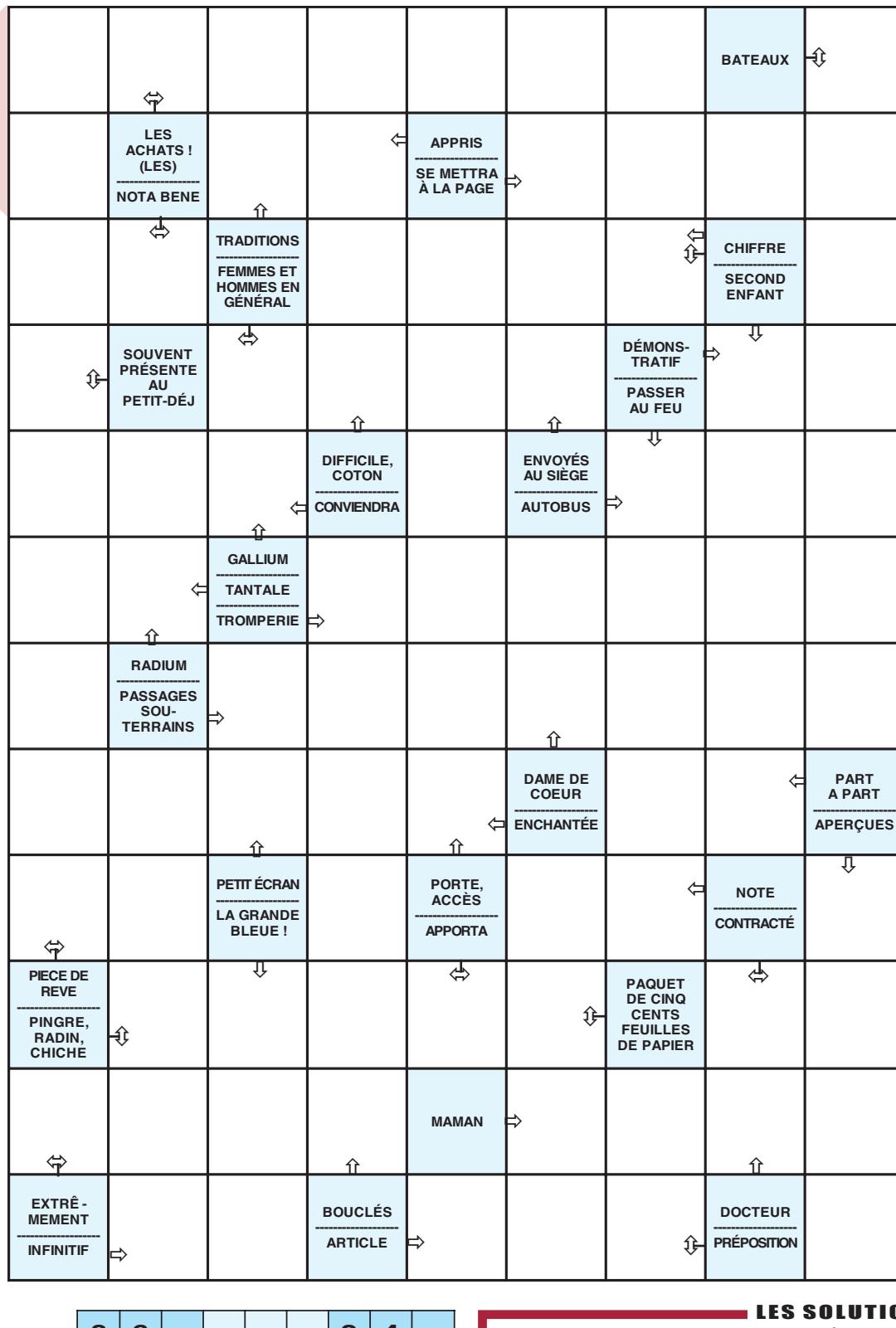
Les 6 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er, c'est le monde riche.
- Mon 2e c'est pas bien. Mon tout n'a rien d'extraordinaire.



Jeux proposés par Chérifa Benghani

FLÈCHES N° 8607



CODÉS N° 8606

FOUILLIS N° 8606 :
SORCIÈRE (Sort - Si - Erre)



10 ERRREURS

Ryad et Téhéran annoncent le rétablissement de leurs relations diplomatiques



Iran et l'Arabie saoudite, ayant rompu leurs liens en 2016, ont annoncé vendredi qu'ils allaient rétablir leurs relations diplomatiques d'ici deux mois à l'issue de pourparlers en Chine. «A la suite de pourparlers, la République islamique d'Iran et le royaume d'Arabie saoudite sont convenus de reprendre leurs relations diplomatiques et de rouvrir les ambassades et représentations (diplomatiques) dans un délai maximum de deux mois», a indiqué l'agence iranienne Irna, citant un communiqué conjoint publié par les médias d'Etat des deux pays.

L'Arabie saoudite sunnite et l'Iran chiite ont rompu leurs liens il y a plus de sept ans après l'attaque de missions diplomatiques saoudiennes par des manifestants dans la République islamique à la suite de l'exécution par Ryad d'un célèbre religieux chiite. D'autres pays du Golfe parmi lesquels les Emirats arabes unis, le Koweït et Bahreïn avaient par la suite réduit leurs liens diplomatiques avec Téhéran pour soutenir Ryad. Le secrétaire du Conseil suprême de la sécurité nationale iranien Ali Shamkhani se trouve à Pékin depuis lundi «pour des négociations intensives avec son homologue saoudien en Chine visant à résoudre les (derniers) différends entre Téhéran et Ryad», a rapporté Irna.

Le président tunisien Kaïs Saïed a annoncé la dissolution des conseils municipaux et la convocation du nouveau parlement à tenir sa première plénière.

Réuni mercredi soir, le conseil des ministres a examiné une série de décrets lois et projets de textes relatifs à la dissolution des conseils municipaux et leur remplacement par des délégations spéciales. Ces textes concernent également la convocation du nouveau parlement à tenir sa première plénière, selon la présidence tunisienne.

Parmi ces textes, figurent, également, les décrets-lois amendant la loi électorale



pour l'élection des membres des conseils municipaux et l'élection des membres de l'Assemblée nationale des régions et districts.

Dans son intervention devant le conseil des ministres, le chef de l'Etat tunisien a tenu à rappeler que «tous les délais ont

été respectés en ce qui concerne la mise en place d'une nouvelle loi fondamentale, l'organisation du référendum et l'élection des membres du nouveau parlement». «Les dates fixées pour les prochaines échéances le seront tout autant», a-t-il assuré.

Chine: Xi Jinping obtient un troisième mandat historique de président



Xi Jinping a obtenu vendredi un troisième mandat historique de président en Chine, après un vote à l'unanimité du Parlement, l'aboutissement d'une ascension qui l'a vu devenir le dirigeant le plus puissant du pays depuis des générations.

Le résultat du vote des députés, sans appel (2.952 votes pour, zéro contre, zéro abstention), a été accueilli par un tonnerre d'applaudissements des parlementaires réunis à Pékin, dans l'immense Palais du peuple

bordant la place Tiananmen.

Le Parlement étant, dans la pratique, inféodé au Parti communiste (PCC) au pouvoir, l'issue du scrutin ne faisait aucun doute. Le dirigeant, âgé de 69 ans, avait déjà obtenu en octobre une prolongation de cinq ans au sommet du PCC et de la commission militaire du Parti, les deux postes de pouvoir les plus importants en Chine. Seul candidat, Xi Jinping a été reconduit pour la même durée comme chef de l'Etat.

Malaisie: l'ex-Premier ministre Muhyiddin inculpé de corruption

Lex-Premier ministre malaisien Muhyiddin Yassin a été inculpé vendredi de corruption et blanchiment d'argent, dans une affaire de détournement présumé de fonds publics destinés à contrer la pandémie de Covid-19. L'homme de 75 ans qui a dirigé le gouvernement malaisien pendant 17 mois en 2020 et 2021, au plus fort de la pandémie en Malaisie, est à présent à la tête d'une coalition de l'opposition au gouvernement du Premier ministre Anwar Ibrahim. C'est

le second Premier ministre malaisien à être inculpé pour corruption, après l'ex-dirigeant Najib Razak, qui purge une peine de 12 ans de prison pour son rôle dans une autre affaire, le vaste scandale de détournement de milliards de dollars du fonds souverain 1MDB. Il est accusé d'avoir abusé de ses fonctions pour obtenir des pots-de-vin d'un montant total de 232,5 millions de ringgits (51,4 millions USD) pour le parti politique qu'il dirige actuellement, Bersatu. Les pots-

de-vin ont été payés par des compagnies qui ont reçu un traitement préférentiel pour des projets financés par les fonds pour le Covid-19, selon les enquêteurs.

Il est aussi visé par deux chefs d'accusation de blanchiment d'argent pour une somme de 195 millions de ringgits versée sur les comptes de Bersatu. Un troisième chef de blanchiment devrait être encore prononcé à son encontre lundi. Il risque au total plusieurs dizaines d'années de prison.

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

UN FLEAU ANNONCÉ

Des nouvelles sombres qui parviennent d'ici et là des confins lointains du monde ou des proximités proches donnent froid au dos. La terre subit d'immenses balafrés sans discontinuité où typhons, inondations, incendies et sécheresses en s'associant ont décidé de se liguer pour se conjuguer à un temps infini. Des îles que l'on croyait éternelles s'appretent à disparaître sous l'eau et les mers et les océans semblent affranchis de leur tempérance habituelle et aiguisent leurs incisives pour mordre les rivages à pleines dents.

Depuis quelques décennies, le réchauffement climatique étant principalement en cause, l'élévation du niveau des mers augmente sans cesse pour

rogner les côtes maritimes où qu'elles soient. Les tristes déconvenues qu'impose la nature à la terre et aux hommes sont aujourd'hui si prégnantes qu'on ne sait plus ce qu'il adviendra demain.

La mer Méditerranée n'étant plus cette muse, mère des romantismes et des poésies, par sa fâcherie, elle aussi, n'épargne bien évidemment pas les côtes algériennes. Or il est patent de constater que les constructions à l'emporte-pièce sur les rivages côtiers annoncent un danger imparable qui prête à une sérieuse réflexion. La gambade irréfléchie pour occuper les sols, induite par une démographie incontrôlée et par l'élan désordonné du bâti

a produit une défiguration sauvage des côtes à telle enseigne que l'on a constaté l'érection de logements sociaux avec les pieds dans l'eau.

Des mesures draconiennes commencent à être prises partout ailleurs dans le pourtour méditerranéen. Des bâtisses, des hôtels, des complexes touristiques et même des villages sont soumis de déménager des fronts de mer. La course est à la coulée de digues et de murailles pour échapper à un nouveau fléau déjà annoncé.

Il est vrai qu'en Algérie le problème de l'érosion des frontons marins par la mer n'a pas une acuité similaire. Mais nos constructions et leurs résidents ne sont pas à l'abri des mauvaises entournures de la nature qui se joue a priori des fortes indolences.

Allemagne : plusieurs tués dans une fusillade à Hambourg



Plusieurs personnes ont été tuées et d'autres grièvement blessées lors d'une fusillade jeudi soir dans un centre des Témoins de Jéhovah à Hambourg, a annoncé la police. Aucun bilan exact de l'attaque n'a été donné à ce stade par la police.

Plusieurs médias, dont le quotidien Bild, qui évoque un «bain de sang», affirment que la fusillade aurait fait huit morts et plusieurs blessés graves.

Les policiers ont annoncé dans la nuit sur Twitter avoir découvert un corps «dans une maison paroissiale à Gross Borsotel et nous pensons qu'il pourrait s'agir d'un auteur» des tirs. «A ce stade, on suppose qu'il n'y avait qu'un tireur», ont-ils précisé. «Un grand nombre de forces de l'ordre sont» sur le site du centre des Témoins de Jéhovah, a ajouté sur Twitter la police de Hambourg. L'Office fédéral de protection civile a levé dans la nuit, peu après 03H00 locales, l'alerte officielle de danger déclenchée en cas d'attaque pour dissuader les habitants de sortir de chez eux.

Burkina : 11 soldats et 112 terroristes tués dans des opérations de l'armée



Onze soldats et 112 terroristes ont été tués ces derniers jours, lors de plusieurs opérations anti-terroristes au Burkina Faso, a annoncé jeudi l'état-major des armées. «Plusieurs opérations d'envergure ont été lancées simultanément (...) dans le cadre de la reconquête du territoire national voulu par le président de la Transition», indique un communiqué de l'armée, sans préciser la date exacte de celles-ci. «Au cours de la progression de nos unités, onze de nos combattants ont perdu la vie sur le champ d'honneur. Quatre autres qui ont été blessés, ont été pris en charge par les structures de santé», poursuit l'état-major qui précise que les unités terrestres ont été appuyées par des forces aériennes. L'armée indique également que 112 terroristes ont été «neutralisés» (tués, ndlr) et des armes, des véhicules, des engins explosifs «détruits ou récupérés». Les opérations, menées «depuis plusieurs jours» se poursuivent dans le nord et l'est du pays, particulièrement touchés par les attaques terroristes.